



Lausanne, le 4 juillet 2013

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2012

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Jean-Luc CHOLLET, UDC
1 ^{er} vice-président :	M. Alain HUBLER, La Gauche
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Claude Nicole GRIN, Les Verts
Secrétaire :	M. Frédéric TÉTAZ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur M. Raphaël ABBET, UDC
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	M. Jean-Daniel HENCHOZ, libéral-radical, rapporteur M ^{me} Manuela MARTI, socialiste
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Eddy ANSERMET, libéral-radical, rapporteur M ^{me} Magali CRAUSAZ MOTTIER, La Gauche
TRAVAUX	M. Roland OSTERMANN, Les Verts, rapporteur M. Gianfranco GAZZOLA, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M. Laurent REBEAUD, Les Verts, rapporteur M. Alain JEANMONOD, libéral-radical
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M ^{me} Claude Nicole GRIN, Les Verts, rapportrice M. Maurice CALAME, libéral-radical
SERVICES INDUSTRIELS	M. Florian RUF, socialiste, rapporteur M. Alain HUBLER, La Gauche

Table des matières

Préambule	4
Direction administration générale et culture (AGC)	8
Préambule	8
Secrétariat municipal (SMun)	8
Service du personnel (SPeL)	9
Service de la culture (CULT)	11
Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)	12
Service d'organisation et d'informatique (SOI)	14
Service juridique (SJur)	15
Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)	16
Préambule	16
Service administratif et de l'intégration (SAI)	16
Service des sports (Sports)	18
Service de la police du commerce (Polcom)	21
Service du contrôle des habitants (CH)	22
Service de protection et sauvetage (SPSL)	23
Service des assurances sociales (SAS)	28
Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)	30
Préambule	30
Commission immobilière (CI)	30
Observatoire de la sécurité	31
Comptabilité de direction	32
Corps de police (CP)	32
Service du logement et des gérances (SLG)	34
Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL)	35
Conclusion	37
Direction des travaux (TRX)	38
Préambule	38
Service de la coordination et du cadastre (SCC)	38
Service des routes et de la mobilité (RM)	39
Service d'urbanisme (URB)	40
Service d'architecture (ARCH)	41
Service d'assainissement (ASST)	41
eauservice (EAU)	42
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS)	43
Préambule	43
Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)	43
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)	44
Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)	45
Service de santé des écoles (SSE)	46
Service de psychologie scolaire (SPS)	47
Service dentaire scolaire (SDT)	47
Service du travail (ST)	48
Service social Lausanne (SSL)	49
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	50
Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)	52
Préambule	52
Service des parcs et domaines (SPADOM)	52
Service achat et logistique Ville (SALV)	55
Service de la révision (SR)	56
Service financier (SF)	57
Entretien avec la directrice des Finances et du patrimoine vert	58

Direction des services industriels (SiL)	59
Préambule	59
Secrétariat général (SGSiL)	60
Service finances, administration et développement (FASiL).....	61
Service commercial (SiLCOM)	61
Service de l'électricité (SEL)	62
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)	63
Service multimédia (SIMA).....	64
Si-REN SA.....	65
Remerciements.....	65
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2012 à fin juin 2013 et l'état de ses archives.....	66

Préambule

La Commission de gestion a tenu neuf séances plénières. Une entrevue avec le syndic a également été sollicitée afin de discuter de points abordés dans différents courriers envoyés à la Municipalité les mois précédents et restés sans réponse.

Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2012 de la Municipalité, la Commission de gestion a choisi de traiter des subventions versées par la Ville aux institutions externes comme thème commun à toutes les directions. Les questions posées à tous les services étaient les suivantes :

- Le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ?
- Si oui, à quelles institutions ?
- Depuis quand ?
- Depuis leur introduction ces fonds ont-ils été modifiés ?
- Sont-ils réexaminés sous l'angle de l'opportunité et de l'efficacité, si oui à quelle fréquence ?
- Quels sont les moyens de vérification de l'utilisation adéquate des fonds ?

Tous les services ont rendu leur questionnaire. Nous relevons ci-après quelques points saillants.

Administration générale et culture : le Service du développement de la Ville et de la communication octroie 19 subventions. Sur ces 19 soutiens, 14 n'ont pas été sujets à des réexamens jusqu'ici, et sur ces 14 cas, un seul réexamen est prévu à l'avenir. Sur ces mêmes 19 subventions, pour 8 d'entre elles, aucun moyen de vérification de l'utilisation des fonds n'est mentionné.

Finances et patrimoine vert : le Service des parcs et domaines octroie une subvention à la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA). Le réexamen de l'opportunité et de l'efficacité a été effectué par la directrice des Finances et du patrimoine vert en début de législature. La vérification de l'utilisation adéquate des fonds ne s'effectue que par le simple constat de la prise en charge des animaux de fourrière et de leur placement.

Le Service de la révision n'octroie pas de subventions, mais il pratique des abattements sur la facturation de ses honoraires, voire la non-facturation de ceux-ci, pour les mandats où il officie comme organe de révision.

Sports, intégration et protection de la population : le Service des sports est en train de revoir son système d'octroi des aides à la formation et au paiement des loyers pour les clubs sportifs lausannois, ceci afin d'assurer un meilleur contrôle des fonds versés.

Travaux : **ea**service octroie, notamment, une subvention à la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE). La vérification de l'utilisation adéquate des fonds ne s'effectue que par le simple constat de la bonne utilisation des prestations de cette société.

Conclusion : de manière générale, le réexamen de l'opportunité et de l'efficacité d'une subvention est assuré une fois par an, ou une fois tous les deux ans. Ces réexamens peuvent être conduits sur la base des budgets présentés par les institutions, sur la base de questionnaires préparés par les services de la Ville, ou lors de visites des chefs de service dans les institutions concernées.

Les moyens de vérification de l'utilisation adéquate des fonds sont eux aussi multiples. Les services de la Ville utilisent fréquemment les comptes des années précédentes. Ils peuvent aussi parfois s'appuyer sur des documents spécifiques décrits dans des conventions particulières conclues avec les institutions concernées. Des entrevues avec les comités de direction des organismes soutenus sont parfois organisées. Le Service de la révision de la Ville est aussi sollicité. Enfin, la participation de conseillers municipaux ou de chefs de service au comité de direction de certaines institutions est aussi un moyen de contrôle utilisé.

Le thème transverse avait pour but de s'interroger sur l'octroi des subventions. Au cours des visites des commissaires dans les directions, il est apparu que l'un des aspects du soutien que la question transverse n'aborde pas est le sponsoring. Celui-ci peut être de plusieurs natures : fourniture de matériel gratuitement, ou fourniture de prestations gratuites. C'est le cas, par exemple, de SiLCOM (Service commercial des Services industriels), tout comme les services de police lors de manifestations. Les mêmes questions que celles posées dans le cadre de l'octroi de subventions pourraient être soumises aux services fournissant de telles prestations. Nous soulignons donc que les réponses reçues à travers les questionnaires ne donnent pas le reflet de tout cet aspect du soutien aux institutions et associations.

- **1^{re} observation :** *La Municipalité est invitée à s'assurer que tous les services contrôlent la bonne utilisation de toutes les subventions octroyées. La bonne utilisation est garantie par :*
- *la conformité à la volonté du Conseil lors de l'attribution de la subvention (vérification que l'objectif visé est toujours suivi par l'institution) ;*
 - *la cohérence avec d'autres sources de financement possibles (Canton, Confédération, autres sources privées ou publiques) ;*
 - *des moyens de contrôles plus poussés que le simple constat de la fourniture d'une prestation.*

Il existe un outil informatique dans l'administration communale qui permet d'avoir des renseignements sur les subventions accordées par la Ville et de savoir par quelle direction elles sont accordées. Cela évite les doublons. Ce catalogue des subventions a été élaboré suite à la motion « Pour une évaluation des subventions » déposée au Conseil communal et à la réponse reçue dans le rapport-préavis 2002/55.¹ Il était demandé d'établir un registre complet et raisonné pour chaque subvention, mentionnant : les dates des décisions instituant l'allocation de la subvention ; la raison de ces décisions ; la description des tâches ainsi soutenues – les modalités d'octroi de la subvention ; les montants accordés au cours du temps ; la répartition des tâches et des charges entre divers partenaires concourant à l'activité subventionnée ; le groupe de tâches auquel se rattache l'activité subventionnée, et le rôle que celle-ci y joue ; l'intérêt de la Commune pour l'activité subventionnée ; une appréciation sur la nécessité de maintenir la subvention, avec une actualisation annuelle. Cette motion n'est que partiellement réalisée puisque lorsque des demandes de soutien sont déposées par des associations ou institutions auprès des autorités cantonales, il n'y a pas d'outil qui permet d'échanger l'information automatiquement entre la Ville et l'Etat.

- **2^e observation :** *La Municipalité est invitée à étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec le Canton, un outil permettant de savoir si les institutions au bénéfice de subventions communales font l'objet de subventions parallèles du Canton ou d'autres instances.*

Observations de portée générale

La lecture de certains rapports de service est rendue difficile par l'utilisation d'acronymes incompréhensibles.

- **3^e observation :** *Afin de faciliter la lecture du rapport de gestion, la Municipalité est invitée à demander aux services de nommer en toutes lettres les différentes entités, services ou projets la première fois qu'ils sont cités ou de proposer tout autre moyen pour rendre les termes utilisés compréhensibles (notes de bas de page, paragraphe en fin de section). Cette règle devrait être appliquée à tous les documents édités par l'administration.*

Le rapport de la Municipalité manque d'homogénéité formelle. Un canevas identique pour toutes les directions devrait être établi. Cela devrait être le cas en particulier pour la présentation du nombre de

¹ Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux : *Pour une évaluation des subventions*. Création d'un catalogue.

collaborateurs dans un service. Il serait en effet très intéressant de savoir comment ces personnes sont réparties dans les services en fonction de leur compétence ou de projets particuliers.

- **4^e observation :** *Les tableaux des effectifs du personnel devraient être calqués pour tous les services sur celui du Secrétariat municipal ; la répartition des EPT² dans les différents secteurs d'activités donne une meilleure représentation de leur place les uns par rapport aux autres.*

La suppression des postes de secrétaire général dans les directions, il y a quelques années, a des conséquences fâcheuses. Certains chefs de service se sont vu confier des tâches qui étaient dévolues au secrétaire général. Cela a eu pour incidence d'augmenter de manière significative l'ampleur de la mission confiée. Les tâches de secrétaire général non assumées par les chefs de service sont parfois assumées par le municipal lui-même. Cette manière de procéder ne favorise ni la transmission des informations au sein des directions, ni la transmission des informations d'une législature à l'autre, et ne permet pas une coordination optimale des différents services au sein des directions. De plus, les charges de secrétaire général assumées par les chefs de service ou par les municipaux accaparent du temps qui devrait être consacré à des missions plus centrales de leur cahier des charges.

Par ailleurs, la Commission note que le municipal en charge des Services industriels et les deux conseillers municipaux élus en 2011 ont réintroduit dans leur organigramme un poste de secrétaire général. A la Direction des services industriels, selon son rapport d'activité 2012, cette réintroduction permet d'entretenir le grand nombre de relations institutionnelles. Cette différence d'organisation entre les directions pourrait avoir pour conséquence de déséquilibrer et de péjorer les relations et la transmission des informations entre les directions.

- **5^e observation :** *La Municipalité est invitée à établir le cahier des charges standard d'un secrétaire général de direction.*

Réponses aux observations du Rapport 2011

La Commission de gestion avait rencontré la Municipalité pour discuter des réponses apportées aux observations de la Commission. Une observation reste en suspens et doit faire l'objet d'un complément de réponse :

9^e observation 2011 : *La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre-ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image.*

La Commission attendait des précisions sur les moyens mis en œuvre par la Municipalité pour mettre en valeur le Service des pompes funèbre officielles. La Commission estime que les réponses de la Municipalité restent vagues sur plusieurs aspects. Le premier est celui de la communication. La réalisation d'un papillon publicitaire est annoncée depuis plus de trois ans déjà, et la Municipalité continue d'indiquer que le projet est en cours. Autre exemple qui témoigne de l'absence de stratégie de communication : le site internet du service n'est pas à jour et personne ne semble avoir été chargé de s'occuper de cette question. Le deuxième aspect est celui de la visibilité. La Municipalité indique que la recherche de locaux au centre ville est infructueuse car les loyers proposés sont trop chers. La Commission souhaiterait avoir un budget chiffré afin d'analyser dans quelle mesure la location d'un espace pour recevoir les familles au centre ville, même chère, ne pourrait pas être compensée par le fait qu'un tel espace permettrait d'augmenter la visibilité.

Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2012/1 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2012 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. La Commission de gestion a établi un rapport et présenté ses déterminations au Conseil lors de la séance du 12 décembre 2012.

² Equivalents plein temps.

La Commission de gestion a adressé un courrier à la Municipalité dans le but d'entamer un dialogue avec elle pour rechercher des moyens de diminuer le nombre des motions, postulats et pétitions en suspens. Comme indiqué précédemment, ces courriers sont restés sans réponse durant plus d'une année, malgré les relances de la Commission. En dernier recours, le président de la Commission, accompagné de la vice-présidente et du vice-président ont rencontré le syndic et le secrétaire municipal.

Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Le président a rencontré les membres du Bureau à l'occasion de l'une de leurs séances. Durant le courant de l'année, le Bureau a sollicité l'avis de la préfète sur le statut des motions. Cette question interroge la limite du champ de compétences des membres du Conseil. Le Bureau a sondé les groupes pour avoir leur avis sur l'interprétation de la préfète et n'a pu trancher de manière définitive quant à la procédure à mettre en place permettant de déterminer si une motion est rédigée de manière adéquate ou non. Cette question sera sans doute précisée lors des travaux de la commission N° 22 chargée de traiter le projet de révision du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau a été confronté à une procédure de recours auprès de la Cour constitutionnelle contre une décision du Conseil. Ce genre de cas arrivant très rarement, aucun dispositif n'était prévu par le règlement du Conseil. Après avoir demandé une délégation de compétence au Conseil communal, le Bureau s'est chargé de l'entier de la procédure de recours, en collaboration avec le Service juridique de la Ville.

Cette année, les membres du Bureau ont rencontré leurs homologues de la Ville de Genève. Cette visite a permis de comparer les pratiques entre les deux assemblées et a été très enrichissante.

Course de la Commission de gestion

Pour conclure les travaux de l'exercice 2012-2013, la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité, du Bureau et de chefs de service –, a visité les installations de Lavey et assisté à une présentation des différents travaux qui vont y être menés. Cette journée s'est conclue par un repas au domaine du Burignon.

Direction administration générale et culture (AGC)

Préambule

Courant avril, les commissaires ont rencontré les chefs de service et le secrétaire municipal, accompagnés de leurs adjoints ou par des cadres. Une rencontre avec M. le syndic a conclu la série des six entretiens avec les services.

Que tous ici soient remerciés de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans d'excellentes conditions.

Secrétariat municipal (SMun)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Non.

Evénements marquants

La modification de la répartition des services dans les directions a provoqué un surcroît de travail pour le Secrétariat municipal (organisation, information, édition de documents, etc.).

L'Unité de santé et sécurité au travail (USST) est maintenant rattachée directement au syndic pour les questions stratégiques et opérationnelles et au Secrétariat municipal, pour les questions administratives et budgétaires, qui a vu l'arrivée de six collaborateurs supplémentaires dans le service. Globalement, cette décision est considérée comme une bonne chose.

Généralités

Le volume de travail réalisé par le Secrétariat municipal est toujours plus important. Il se répartit entre le secrétaire municipal, qui suit tous les travaux de la Municipalité, un 1^{er} adjoint, qui suit les élections et remplace le secrétaire municipal et une 2^e adjointe, responsable des réceptions officielles et du protocole.

Concernant l'Unité santé et sécurité au travail, et son secteur gestion des accidents, la lecture du tableau est difficile car on ne comprend pas quels types d'accidents sont signalés à la SUVA³ ou à la Generali, de même quelle est l'évolution de la proportion des accidents professionnels et non professionnels (ce qui ne permet pas de mesurer et suivre l'impact de la prévention que la Ville pourrait mettre en place pour diminuer les accidents professionnels).

➤ **6^e observation :** *La Municipalité est invitée à développer dans son rapport de gestion l'information sur les accidents professionnels et non professionnels.*

Entretien avec M. le syndic

Parvenus au terme des différentes visites avec les chefs de service, les commissaires ont rencontré M. le syndic pour un entretien. Celui-ci commente l'exercice 2012 comme beaucoup moins perturbé que la presse ne l'a mentionné. Plusieurs éléments concomitants ont fait que la situation a pu se débloquent au sein de la Municipalité. Entre autres, que le Canton entame la collaboration avec Lausanne sur les questions de sécurité. Ensuite le directeur de la Sécurité publique a proposé, pour le

³ Schweizerische Unfallversicherungsanstalt – Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

bien de la police, un changement de direction. Hormis une séance de Municipalité un peu tendue, le climat s'est rapidement apaisé. La répartition de la charge de travail entre les municipaux est moins inégale qu'elle ne pourrait paraître ; il n'y a ainsi pas, selon M. le syndic, un municipal sous-occupé. La Municipalité, malgré les difficultés, n'a jamais cessé de bien fonctionner.

Concernant sa reprise du Service de la culture, M. le syndic en est à la phase d'identification des problèmes. Un préavis culturel sera transmis au Conseil en automne 2013. L'un des objectifs reste de soutenir la production locale.

Dépendant directement hiérarchiquement de lui, l'USST nouvellement rattachée est en phase de consolidation. Des questions sur la gestion des maladies longues durées et leur suivi subsistent : qui sera responsable des *case managers* qui feront le travail de terrain ? USST ou médecin-conseil ou autre ? Ces différentes entités, composées de personnes ayant de fortes personnalités, devront pouvoir travailler ensemble.

La cellule ARC (Aide à la résolution des conflits) est victime de son rôle d'enquêtrice dans certaines situations. Les expertises doivent être confiées à des tiers afin d'éviter les conflits d'intérêts et le risque de rompre la confiance indispensable avec les cadres et les collaborateurs. Le rapport d'évaluation de la cellule ARC est édité, mais n'est pas encore prêt à être diffusé. Il le sera ces prochains mois.

Service du personnel (SPeL)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui :

- Association des garderies de Tivoli et Vinet (garderie de Vinet) : selon préavis N° 2007/34⁴ et convention de subventionnement du 18 mai 2009, pour la prise en charge de la part non payée par les parents employé-e-s de l'administration communale.
- AMIFA, structure d'accueil familial de Lausanne, selon préavis N° 2007/34 : financement de la part non payée par les parents de deux places d'accueil de jour d'urgence en milieu familial à Lausanne.

Le montant de la subvention varie chaque année en fonction de la part des places de garde occupées par les parents employés de l'administration. La subvention à l'Association des garderies de Tivoli et Vinet ne fait pas l'objet d'un véritable examen d'opportunité, la crèche de Vinet présentant en permanence un taux d'occupation supérieur aux 90 % exigés par le Service d'accueil de jour de l'enfance. La subvention à l'AMIFA est évaluée chaque année au regard de la part occupée par des parents employé-e-s de l'administration.

Le SPeL vérifie que les parents sont des employé-e-s de la Ville pour octroyer la subvention. La déléguée à l'égalité siège au comité de l'Association des garderies de Tivoli et Vinet.

Rapport sur les absences

Le document présenté est très utile et les informations s'affinent à chaque édition. Certaines précisions pourraient en faciliter la lecture, par exemple, sur quoi repose le calcul du nombre de jours travaillés par EPT fixé à 247 et la précision du nombre d'heures travaillées (247x8 h, SOIT 1976 h) ce qui semble supérieur à ce qui est réalisé.

Si l'on excepte les très petits services qui subissent les impacts des absences de longue durée et incompressibles, les variations des taux d'absences d'une année à l'autre sont plutôt stables pour l'ensemble des collaborateurs (variations de l'ordre de 0,5 % sur 5 ans).

⁴ Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale. Réponse à la motion de M^{me} Thérèse de Meuron.

Evénements marquants

L'année 2012 a été très chargée en raison d'un important travail rédactionnel : quatre préavis du SPeL ont été adressés au Conseil ; l'un d'entre eux a permis de faire un bilan de l'unité « Pilotage et projets »⁵ tandis que l'autre concernait la fin du déploiement de l'aménagement du temps de travail⁶. Tous deux ont permis de stabiliser les équipes et de confirmer des collaborateurs dans des contrats à durée indéterminée. Un autre préavis intitulé « Bien-être au travail et gestion des absences » est quasi finalisé. Enfin, une réponse a été apportée à une interpellation ayant pour objet le lieu de domicile des collaborateurs de la Ville.⁷

Le projet Aménagement du temps de travail (ATT) suit son cours tout en étant tributaire des services. Le dernier service qui sera intégré sera le Corps de police afin de faire coïncider l'ATT avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire.

« Bien-être au travail »

L'objectif principal de ce projet est de diminuer les absences répétées de courte durée par une attention accrue des responsables portée aux difficultés rencontrées par les collaborateurs en améliorant les conditions de travail. Initialement lancé dans trois services pilotes, ce projet a été étendu à l'ensemble de la direction des Services industriels. Tous les cadres impliqués adhèrent à ce projet dont l'extension à l'ensemble des services est pour l'instant gelée en raison de son impact budgétaire (1 million), investissement qui devrait avoir un impact positif sur les absences.

Médecin-conseil et médecin du travail

Afin de clarifier les rôles et missions respectives du médecin du travail et du médecin-conseil, l'Unité de santé et sécurité au travail a été rattachée directement au syndicat, le médecin-conseil restant lui rattaché au SPeL. Alors que le médecin du travail procède notamment à la visite médicale d'entrée des nouveaux collaborateurs, le médecin-conseil s'occupe notamment du suivi des absences maladie longue durée.

Equitas

Deux consultants accompagnent le projet qui avance bien et dans le cadre budgétaire fixé. Les interactions avec les partenaires sociaux sont bonnes. Les droits acquis sur le salaire nominal seront garantis. Le jour du changement, l'impact sur la masse salariale pourrait varier de 1 à 3 % au maximum.

- **7^e observation :** *La Municipalité est invitée à informer le Conseil sur le calendrier prévu pour l'entrée en vigueur du projet Equitas.*

Apprentis

L'objectif d'atteindre dans les cinq années à venir 5 % du nombre des EPT de la Ville en places d'apprentissage a été fixé par le Conseil.⁸ Les responsables doivent convaincre les services de prendre des apprentis et de former des collaborateurs comme Formateurs en entreprise (FE).

⁵ Rapport-préavis N° 2012/14 : Bilan de l'unité « Pilotage et projets » du Service du personnel de 2006 à 2011. Réponse au postulat Longchamp et consorts *Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale.*

⁶ Préavis N° 2012/33.

⁷ Interpellation de M. Pierre Oberson : « Travaillez où vous voulez, habitez où vous pouvez, mais de préférence sur le canton de Vaud ? »

⁸ Rapport-préavis N° 2012/32 : *Places d'apprentissage : atteindre les 5 %.* Réponse à la motion de M^{me} Rebecca Ruiz.

- **8^e observation :** *La Municipalité est invitée à compléter le rapport de gestion sur les informations précises relatives aux apprentis (nombre d'engagements, abandons en cours de formation, pour-cent de réussite, etc.).*

Service de la culture (CULT)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui.

Le Service de la culture a pour principale mission d'octroyer, de suivre et d'évaluer les subventions accordées aux institutions phares mais également à un très grand nombre de compagnies, sociétés et personnes. L'importance de cette activité et son impact tant budgétaire qu'en termes d'image de la ville nécessitent un suivi permanent et très organisé. Ainsi, chaque subvention est examinée, à chaque budget, sous l'angle de la pertinence de la poursuite du projet artistique. Chaque année le Service de la culture met à jour les fiches de subventions sur intranet. Les institutions transmettent au Service de la culture leur rapport d'activité ainsi que les comptes. De plus, la Municipalité et le Service de la culture sont représentés dans le conseil de fondation de la plupart des grandes institutions.

Evénements marquants

Théâtre de Vidy : suite au décès de M. R. Gonzalez, un intérim a été mis en place et une procédure de sélection internationale a débouché sur l'engagement de M. V. Baudriller, directeur du Festival d'Avignon. L'objectif est de pérenniser ce qui a été mis en place, et selon le cahier des charges, de maintenir la vocation européenne du théâtre, de le conserver comme un lieu de créativité sur les quatre espaces offerts et de maintenir sa vocation de convivialité pour tous. La nomination de V. Baudriller a été très bien accueillie par les professionnels. La transition avec l'ancienne équipe est gérée. Le Chapiteau, malgré ses faiblesses, sera conservé tel quel, d'autres options n'étant pas d'actualité pour des raisons budgétaires.

Opéra : de retour dans ses murs après cinq ans d'itinérance. Le résultat est très satisfaisant. Le public, fidèle, est resté. L'objectif est d'en faire une « maison de la culture et de l'art lyrique ». Le temps de la réflexion et du chantier ont permis de repenser l'offre et de tenir compte des attentes des créateurs et du public. L'Opéra rénové répond aux besoins et les utilisateurs sont très satisfaits du résultat.

Théâtre Boulimie : l'association est indépendante mais la Ville, qui subventionne, souhaite être partie prenante dans le choix de la direction. Par gain de paix et pour reconnaître l'investissement et les apports de la direction démissionnaire, un compromis a été trouvé pour entériner la mise en place des successeurs. Une volonté a été clairement exprimée de maintenir un théâtre d'humour et une transition est assurée, avec en 2015, une mise au concours d'une nouvelle direction.

Généralités

Le Service de la culture entend clarifier les usages lors de la succession à la tête d'institutions subventionnées afin d'éviter les situations conflictuelles et permettre à la Ville d'être partie prenante dans les choix qui sont faits, par la définition des objectifs et l'élaboration de cahiers des charges pour les directeurs ou les équipes de direction. Les mandats des directions ne devraient ainsi pas dépasser cinq ans. Les subventions peuvent également prendre en charge des loyers, en plus d'une subvention de fonctionnement.

Un prochain préavis « culture » devrait répondre à plusieurs initiatives en suspens. Certaines initiatives, aux objectifs trop larges, donneraient un travail fastidieux et aux résultats très incertains ; les ressources pour y répondre sont insuffisantes, le choix d'y répondre brièvement est souhaité et devrait être possible.

Le pour-cent culturel, permettant de doter un projet architectural public d'une œuvre artistique, a besoin de clarification : règlement, dotation, octroi, etc. Il contribue à alimenter le Fonds des arts plastiques (règlement du 16.2.1999). Il fera l'objet d'une communication dans le rapport de gestion 2013.

Financements externes des institutions culturelles lausannoises

Vingt communes participent, sur la base d'un volontariat, au soutien des quatre institutions phares, pour un montant total de 810'000 francs, soit 2,26 % (!) des subventions accordées par la Ville. Le service dépense beaucoup d'énergie pour tenter d'obtenir, tant des Communes que du Canton et des partenaires, des moyens supplémentaires. Les spectateurs proviennent pour un tiers de Lausanne, un tiers de la région lausannoise et un tiers du reste du canton. La convention récemment modifiée vise un soutien global de 5 à 10 % de la part des Communes environnantes.

Le passeport culturel reste une question d'actualité et la réponse au postulat R. Ruiz⁹ est en cours d'édition.

Musées

Trois collaborateurs, antérieurement rattachés au service, ont été intégrés au Service d'organisation et d'informatique. Ils numérisent tous les documents historiques et actuels de la Ville.

Théâtre

La Commission du théâtre, qui est nommée par la Municipalité, évalue et décide des soutiens accordés à des compagnies indépendantes. Elle réalise un très gros travail de sélection puis de suivi des projets et de leur réalisation.

Danse

L'Association pour la reconversion des danseurs est soutenue par la Ville (5000 francs), qui montre ainsi son intérêt pour les danseurs et leur avenir suite à des carrières souvent très courtes, en raison de blessures ou d'autres difficultés.

La succession de M. Béjart est maintenant stabilisée. Le projet Rudra se poursuit et la convention avec la Fondation Maurice Béjart sera renouvelée en 2014.

Musique

Les Docks : la direction bicéphale a pris fin en 2012, les deux titulaires ne parvenant plus à poursuivre leur collaboration. La directrice artistique a été nommée directrice ad interim jusqu'à la sélection d'une nouvelle direction courant 2013. Sur le prêt accordé par la Ville, restent 100'000 francs à rembourser, en respect du calendrier et des engagements pris.

Tant la gestion de la salle que l'organisation et la programmation sont jugées satisfaisantes, la salle ayant trouvé son créneau et sa place dans l'offre culturelle lausannoise. Les conflits passés avec les autres clubs sont maintenant apaisés.

Festival de la Cité

Raccourci à cinq jours pour des questions budgétaires, le service est conscient que beaucoup de Lausannois regrettent ce choix.

Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui.

Un document présentant l'ensemble des institutions, organismes et associations a été édité et transmis par le service. On met en évidence des subventions stables pour la plupart, pour un montant total de 3'940'454 francs (les extrêmes : Lausanne Tourisme pour 2'630'000 francs et la Confrérie des Pirates d'Ouchy pour 2500 francs). Des municipaux ou des représentants de la Ville font partie des comités

⁹ « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans. »

ou des conseils des institutions qui bénéficient des subventions les plus importantes. Le suivi de ces subventions est assuré.

Généralités/rappel

Le DevCom rassemble au sein d'un seul service, les éléments d'appui à la politique de la Ville, à savoir :

- Lausanne, ville olympique ;
- Lausanne, ville durable ;
- Lausanne, ville de recherche et de formation ;
- Lausanne, ville de culture.

Le service intervient dans les projets stratégiques, les documente et produit des études économiques à l'intention de la Municipalité.

Il fait le lien avec les entreprises qui souhaitent s'installer à Lausanne, contribue parfois à la recherche de locaux et fait en sorte de leur faciliter les démarches à réaliser pour leur implantation.

Secteur économie et territoire

L'événement marquant de l'année 2012 a été la coordination des diverses interventions des services de la Ville pour répondre à l'exigence fédérale, de lier le recensement des bâtiments et des logements avec le recensement des habitants. Lausanne a rempli ses obligations fin 2012.

Dans le cadre de Métamorphose, le service prend en charge le volet économique. Il étudie également le rapport logement/activité, en regard des données fiscales, afin d'établir le meilleur ratio et énoncer des recommandations.

Secteur développement durable

Suite au départ de la responsable de ce secteur d'activité, les priorités ont été redéfinies. Entre autres responsabilités, l'accueil de délégations étrangères (90 % représentant des collectivités publiques) représente un pôle important de ce secteur.

Secteur marketing urbain

Secteur très actif et visible, avec l'événement à mettre en exergue : « Lausanne Ville du Goût 2012 ».

Pôle communication

Assume les publications des communiqués de presse, des dossiers de presse et de la visibilité de la Ville au travers des médias électroniques. www.lausanne.ch évolue régulièrement pour rester attractif, le nombre de pages consultées en constante augmentation atteste de son succès. Des pages adaptées aux smartphones et tablettes permettent également d'en augmenter la diffusion.

La répartition des collaborateurs dans les différents secteurs est déterminée, mais ces mêmes collaborateurs sont appelés à s'associer pour mener des projets en y adjoignant parfois des auxiliaires ou des mandataires externes.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Non.

Généralités

L'année a principalement été marquée par l'entrée en fonction du nouveau chef de service (début 2012) et la mise en place d'une organisation basée sur une restructuration des diverses unités et des liens fonctionnels et sur un management participatif.

Les principaux défis du service sont de faire face à l'augmentation continue des besoins et des ressources nécessaires pour permettre au système d'information de fonctionner, tout en respectant les budgets et en étant très attentif aux conséquences en termes de consommation d'énergie.

Un « Schéma directeur des systèmes d'information 2013-2017 » a été établi (octobre 2012) à l'intention de la Municipalité (un dépliant reprenant les axes et points principaux a été édité à l'intention des utilisateurs).

Le SOI est un service transverse facilitateur pour les autres services de l'administration et qui doit garantir la sécurité de la cyberadministration. Il est une ressource pour permettre aux collaborateurs de trouver une réponse adaptée à leurs besoins et à ceux des usagers (par exemple, mettre à disposition un contrôle d'accès aux piscines publiques du grand Lausanne ou un système de vidéosurveillance).

Il édicte des règles pour les questions de maintenance et de sécurité ; en principe, toutes les options et demandes de développement des services passent par le SOI. Les ressources investies par les services eux-mêmes pour gérer des applications hors SOI représentant également des investissements pour l'administration ; ces investissements ne sont pas toujours efficaces. Ainsi, les options qui ont prévalu au choix de *Goeland* ne seraient plus validées aujourd'hui ; ces choix ne sont en l'état pas remis en cause maintenant mais cette application ne pourra pas se développer.

Personnel

Le service ne rencontre pas de difficultés de recrutement, la crise qui touche les banques et la téléphonie profitant aux services publics qui deviennent ainsi très concurrentiels (stabilité de l'emploi et conditions comparables au privé). Les descriptions de poste et les perspectives de relève font partie des objectifs à court terme.

Le niveau de satisfaction des collaborateurs est décrit comme excellent ; on ne note pas de problèmes d'absentéisme et en cas de dérangements techniques qui doivent mobiliser des ressources dans l'urgence, l'engagement et la solidarité sont présents.

Contacts avec les services

Les services et les collaborateurs de l'administration, clients du SOI, sont satisfaits des prestations qui sont offertes (indice de satisfaction mesuré : 6/7) ; les pannes informatiques sont rares. Concernant la mise à disposition d'équipements, un groupe de travail comprenant la direction du SOI et des chefs de service détermine les besoins. Malgré une augmentation importante des stations PC, tablettes et autres smartphones, le budget est resté stable en raison de la baisse des coûts. Des points d'économies sont constamment recherchés (renoncement à l'option téléphone pour les PC portables, diminution du nombre d'imprimantes individuelles pour les remplacer par des imprimantes communes, négociations avec les opérateurs de téléphonie).

Cyberadministration

L'effort se poursuit pour son développement, plus particulièrement pour les Services industriels. Force est de constater que malgré l'ampleur de cette mission, « ça fonctionne ! ».

Service juridique (SJur)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Non.

Généralités

Le Service juridique de la Ville n'intervient en rien dans les affaires civiles ou pénales, ces mandats étant confiés à des privés. Il en est de même pour les litiges concernant l'assurance-invalidité, les droits de construction ou les marchés publics. Le Service juridique conseille et oriente la Municipalité et les services dans des affaires extrêmement variées ; on citera en guise d'exemple la validation d'un dépliant à l'intention des adeptes du slackline (équilibre sur une lanière tendue entre deux arbres) et la représentation de la Ville dans deux affaires de licenciements de collaborateurs transmises au Tribunal fédéral.

Une collaboratrice en congé sans solde l'année précédente n'avait pas été remplacée. Malgré l'augmentation de la charge de travail, lors de son départ du service son poste n'a pas été repourvu, permettant ainsi l'économie d'un EPT. Cela a été rendu possible par une optimisation des supports informatiques, basée sur une très bonne collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, qui permet une amélioration de l'efficacité des procédures.

Commission de police

La procédure de conversion des amendes en arrêts entrée en vigueur en 2011 n'a pu être appliquée que courant 2012. A noter une nette augmentation des sentences rendues (env. 20 %) qui ne correspond pas encore à une augmentation similaire des montants encaissés, ceux-ci étant différés en raison des recours et retards de paiements. 4000 à 5000 amendes ont donné lieu à des décisions de conversion en arrêts, qui sont transmises ensuite à la justice qui détermine la durée et la date des arrêts. Suite aux décisions de conversion, les amendes qui ne semblaient pas pouvoir être encaissées sont souvent payées (un montant de 500'000 francs encaissé ainsi en 2012).

Près de 800 audiences de la Commission de police pour entendre des recourants ainsi qu'une dizaine d'audiences suite à des décisions de conversion en arrêts ont été tenues. La Commission de police lausannoise est la seule instance de ce type du canton qui est professionnalisée.

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

Préambule

Comme en 2011 la planification des visites a été coordonnée par l'entremise du secrétariat général de la Direction SIPP que nous remercions. Les commissaires en charge de ce dicastère ont visité tous les services. Ils se plaisent à reconnaître la transparence qui a prévalu à leurs démarches et expriment toute leur gratitude à M^{me} et MM. les chefs de service et les cadres présents ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs que nous avons sollicités. Ces visites 2012 sont caractérisées par la dernière effectuée en présence du commandant du corps des sapeurs-pompiers qui prendra sa retraite à mi-2013.

Les visites ont été articulées autour d'une liste de points spécifiques prédéterminés tout en ouvrant la porte à d'utiles réflexions. En ce qui concerne la question du personnel, elle a été évoquée avec les services présentant des spécificités.

Thème transverse

Chaque service concerné a complété avec soin le questionnaire de la Commission de gestion notamment pour ceux concernés par l'octroi de subventions, à savoir les services des Sports, Administratif et de l'intégration ainsi que de Protection et sauvetage. Ces subventions sont allouées dans le cadre du budget soumis au Conseil communal et gérées par la Municipalité.

Service administratif et de l'intégration (SAI)

Effets de la réorganisation de la Municipalité

Dès le 18 septembre, et suite à une réorganisation décidée par la Municipalité, la Direction de la sécurité publique et des sports est devenue celle des Sports, de l'intégration et de la protection de la population, ce qui a impliqué le rattachement à cette direction du Service des assurances sociales et le transfert, au sein de celle-ci, du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) ainsi que de l'entité s'occupant des contrats de quartier, bureau et entité qui ont été englobés dans le Service administratif (secrétariat général), renommé Service administratif et de l'intégration (SAI). Ce dernier est l'organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population. A compter que, dès 2013, le BLI prend l'appellation de Bureau lausannois pour les immigrés, dès lors que l'intégration prévaut pour l'ensemble de la population.

Taxis

Faits marquants

Dans l'affaire des dix exploitants d'une concession de taxis A opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a, suite à l'arrêt rendu le 29 août 2011 par le Tribunal fédéral, tenu une audience le 30 avril 2012 pour apprécier les mesures d'instruction qu'il convenait de mettre en œuvre pour résoudre le problème de l'adéquation de la cotisation que les exploitants doivent payer à la centrale. Une audience de jugement, tenue en janvier 2013, a débouché sur un arrêt du 1^{er} mai 2013, rejetant les recours des dix exploitants en cause, arrêt contre lequel il reste une possibilité de recours.

Tâches

Les enquêtes sur les réclamations visent les plaintes des clients envers les chauffeurs, le prix des courses « à géométrie variable », etc., et sont traitées par un policier délégué à cet effet, dont les charges salariales sont couvertes à 95 % par l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-dessous : l'association de communes).

La rédaction de rapports de dénonciation ou de renseignements, également effectuée par le policier précité, consiste à dénoncer auprès des autorités compétentes les infractions constatées, ou à consigner les éléments nécessaires aux organes du service intercommunal des taxis pour octroyer les autorisations de conduire et/ou d'exploiter un service de taxis. Cinq collaborateurs et collaboratrices, représentant 2,95 EPT, participent à l'exécution des tâches, pour le compte et aux frais de l'association de communes, dont Lausanne fait partie, avec onze autres collectivités locales des environs.

Courses des taxis

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'467'153 courses, contre 1'507'618 en 2011. Les causes d'une diminution de près 40'000 courses, alors que le nombre des taxis et des entreprises est stable, sont à mettre sur le compte du métro m2 et de la réorganisation du réseau tl (Transports publics de la région lausannoise). Dans les faits et compte tenu des courses qui ne transitent pas par le central (prises en charge en station), il est permis d'estimer le total des courses effectuées à près du double soit à env. 3'000'000.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) ou, dès 2013, Bureau lausannois pour les immigrés

Rattaché à SIPP depuis le 18 septembre 2012 le BLI a édité, en collaboration avec le Service du logement et des gérances, une brochure « I love mes voisins » (le guide du bon voisinage) qui a rencontré un accueil très positif.

Prévention du racisme

Le site internet www.semainecontreleracisme.ch a été créé pour la campagne latine 2012 ; il est piloté par le BLI et bénéficie des subventions fédérales.

Renforcement de la participation citoyenne

Dès le 24 mai 2012, le BLI a lancé une campagne d'information sur les droits politiques, avec le soutien de la Commission fédérale pour les questions de migration et en collaboration avec le Secrétariat municipal et la délégation à la jeunesse. Une brochure pour mieux comprendre la citoyenneté a été éditée dans le but de systématiser l'information. Cette publication est désormais envoyée à chaque personne qui obtient le droit de vote, que la personne vienne d'atteindre ses 18 ans, qu'elle ait obtenu la naturalisation ou le droit de vote sur le plan communal. Cette brochure ne paraît qu'en français, dès lors qu'il y va d'une contribution à la citoyenneté et à la naturalisation. Ce riche programme, qui fait suite à une première campagne d'information lancée à l'occasion des élections communales de mars 2011, prévoit des séances, à la faveur desquelles le matériel de vote est présenté et discuté tout comme son mode d'emploi. Un bus citoyen complétera ce dispositif en sillonnant les quartiers lausannois dès 2013 à la veille des élections ou des votations. Les commissaires expriment le vœu que ce bus soit aussi accessible aux personnes âgées.

Cours de français à Vidy-Plage

Près de 380 migrant-e-s sont venus apprendre le français durant l'été 2012 à Vidy-Plage. En moyenne, 103 participant-e-s par soir ont suivi les cours de français de base proposés pour la troisième année consécutive par le BLI. Certains se sont déplacés des quatre coins du canton de Vaud, confirmant ainsi le rayonnement atteint en trois ans par cette démarche novatrice et son utilité. Le projet est soutenu par la Confédération et le Canton de Vaud.

Contrats de quartier

La première expérience en la matière, qui a débuté en janvier 2010 à Montelly, a permis, sous l'impulsion du personnel communal, d'instaurer une démarche participative visant à « un engagement de confiance entre l'administration et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier » et a abouti à un constat qualifié de positif à son échéance, à fin 2012. Le préavis 2012/35 en fait le bilan.

Le rattachement, en septembre 2012, des contrats de quartier à la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population s'est accompagné d'une réflexion sur le prochain contrat de quartier : établissement de critères de choix du quartier, contacts et réflexions préalables. Dès lors qu'en l'état et suite à la réorganisation de la Municipalité, qui a fait que les deux collaboratrices rattachées à cette mission sont réparties dans deux services (SAI et Service du logement et des gérances), il est apparu que la collaboration avec le Service du logement et des gérances devra prendre une autre forme.

Afin que les investissements consentis dans le cadre des contrats de quartier ne soient pas réduits à néant, il est apparu aux commissaires que la pérennité des actions devrait être assurée par les sociétés de développement ou des associations poursuivant les mêmes buts.

Service des sports (Sports)

Personnel

La gestion du personnel a été maintenue en l'état 2011, mais une assistante en ressources humaines sera engagée, à un taux de 85 %, dès le 1^{er} août 2013. Fort de 90 personnes en 2011, l'effectif 2012 ascendant à 92 personnes ou 86,2625 EPT, cet engagement est approprié.

Faits marquants

2012 a été marquée par la tenue à Lausanne, du 14 au 21 juillet, des Championnats du monde de course d'orientation (WOC). Se tenant pour la première fois en Suisse romande, un public nombreux et conquis a pu découvrir ce sport extrêmement populaire outre-Sarine, mais méconnu chez nous. Dans des conditions idéales, sur un parcours exigeant, les représentants suisses ont enlevé les trois premières places « hommes » et la première place « femme » de l'épreuve de vitesse qui se déroulait en ville de Lausanne.

Les autres épreuves, qui eurent lieu au Chalet-à-Gobet et dans la région de Saint-Cergue, ont également connu le succès populaire. La Suisse, nation leader de la discipline, finit « ses » championnats du monde avec huit médailles, dont trois d'or pour Simone Niggli (la dernière, par équipe, portant à vingt le nombre de titres de championne du monde glanés au cours de sa carrière).

En septembre, le Service des sports a contribué à l'organisation du premier « Lausanne International Horse Show » (LIHS), rassemblement des trente meilleurs cavaliers mondiaux de saut d'obstacles. Sur la place Bellerive, transformée (pas moins de 1500 m³ de sable de quartz ont été nécessaires). Pour l'occasion, le public, durant quatre jours, a pu admirer ces cavaliers lors de diverses compétitions et assister à des représentations du Cadre Noir de Saumur. Rendez-vous a été pris pour une nouvelle édition du LIHS en 2013.

L'année 2012 aura aussi été marquée par la célébration des noces d'albâtre de Lausanne avec la piscine de Bellerive-Plage. Inaugurée en 1937, cette piscine emblématique a connu et vécu de profondes mutations, dont les importants comblements des rives du lac qui, à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964, lui ont permis de quintupler sa surface et de mettre à disposition de sa clientèle de magnifiques espaces de détente. A l'occasion de ce 75^e anniversaire, une exposition photographique s'est tenue durant la saison, permettant aux visiteurs de découvrir l'évolution des lieux et des aspects méconnus de l'installation. Pour couronner cette année particulière, la fréquentation de Bellerive-Plage a connu des records, la hissant au deuxième rang des quinze dernières années.

« Gymnaestrada » a marqué l'année 2011 sur le plan populaire et sportif mais également en relation avec l'aspect financier. En effet, la World Gymnaestrada 2011 a participé aux frais de mise à disposition de personnel auxiliaire par le Service des sports pour un montant de 685'000 francs.

Caméras de surveillance

Le domaine informatique du Service des sports recouvre également la vidéosurveillance. Quatre caméras sont installées au Centre sportif de Chavannes permettant ainsi de prévenir les incivilités, les déprédations et les vols. Quinze caméras sont installées au Stade olympique de la Pontaise, afin de prévenir les débordements des supporters de football. Relevons, à ce sujet, l'anecdote suivante : un collaborateur du Service des sports, en charge de l'entretien du stade de la Pontaise a découvert, avant un match, des fumigènes et autres engins pyrotechniques cachés dans un pilier métallique du pourtour dudit stade.

Manifestations et activités sportives

L'année 2012 a été marquée par les désormais traditionnelles activités sportives que sont :

- « 20 km de Lausanne » ;
- « Journée Lausannoise du Vélo » & « Rando des farfadets » ;
- « Tournoi de football interservices » ;
- « Tournoi International de Beach Volley de Lausanne » ;
- « Triathlon de Lausanne » ;
- « Lausanne Walking » ;
- « Christmas Midnight Run » ;
- « Défi Sportif Lausannois » ;
- « Volontaires Sportifs Lausannois » ;
- « Sports Passion » ;
- « Sport Bien-Être ».

A quoi il faut ajouter l'engagement de l'unité au profit d'une dizaine d'autres manifestations. Cela fait que le service se trouve à une quasi-saturation que la suppression momentanée de « Lausanne Walking » ne suffira pas à résorber.

Si la majorité de ces manifestations se déroulent sans problème, d'autres et non les moindres suscitent des réactions de la population.

« 20 km de Lausanne » : la tenue de cette manifestation le samedi, en particulier aux heures coïncidant avec la fermeture des magasins et, par conséquent, son lot de bouchons et autres perturbations, le comité d'organisation ne devrait-il pas repenser son déroulement et, pourquoi pas, la déplacer au dimanche ?

« Triathlon » : la durée de fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique fait l'objet d'une étude tendant à la limiter au minimum.

Piscines de plein air

Bellerive-Plage a connu 117 jours d'exploitation et a vu sa fréquentation augmenter de 18 % par rapport à 2011. Avec 183'705 entrées (155'913 en 2011), la saison 2012 est la deuxième meilleure saison depuis quinze ans.

Mon-Repos

En 304 jours d'exploitation, Mon-Repos a comptabilisé 238'402 entrées (241'340 en 2011), soit une diminution de 1,1 %. En revanche la gestion du personnel implique une attention soutenue.

Patinoires

Montchoisi, tous usagers confondus (patineurs individuels payants, membres de clubs de patinage, de hockey et de broomball, ainsi qu'écoliers), a enregistré, en 143 jours d'exploitation, 44'783 entrées, contre 47'633 en 2011, soit une baisse de 5,9 % due à de mauvaises conditions météorologiques.

Zone sportive de Mauvernay

Ce n'est pas de gaîté de cœur que sa fermeture a été prononcée. Le Plan structurel d'amélioration financière (PSAF) a fixé des objectifs d'économie à l'ensemble des services. Pour celui des sports, compte tenu des conditions d'exploitation du centre, la décision est apparue comme étant une mesure cohérente, sans que ses conséquences émotionnelles aient été évaluées. Tout n'est cependant pas perdu, dès lors que le service planche sur une nouvelle possibilité d'exploitation. A suivre.

Subventions

Sans entrer dans le détail de ce qui en fait le thème transversal, une réflexion est engagée afin de proposer un nouveau système d'attribution et un meilleur contrôle des données permettant, entre autres, de déceler les abus, qui seront toujours soumis à de lourdes sanctions.

Commission municipale des sports

Créée en 1945, la Commission municipale des sports est une commission consultative dont le but est d'aider la Municipalité dans le développement du sport et de sa pratique au sein de la population lausannoise. A l'issue de la précédente législature (2006-2011), il est apparu clairement à la Municipalité et au Service des sports, en charge de son administration, que le mode de fonctionnement de cette Commission devait être revu. Des réflexions ont eu lieu et ont abouti à la présentation d'un nouveau concept. Le Conseil communal en a été informé par une communication du 4 octobre 2012. La nouvelle Commission municipale des sports a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2013.

Politique sportive

Le Plan directeur du sport, remontant à 2002, définit la politique sportive de la Municipalité.¹⁰ La question se pose de savoir si la politique sportive actuelle est toujours en adéquation avec ses règles fondamentales. Le service, n'étant que l'exécuteur de l'autorité, admet que le plan est certes respecté mais, qu'au vu de l'écoulement du temps, il pourrait, sans doute, subir un lifting. Dans ce sens, la fixation d'objectifs devrait être l'une des composantes, afin d'éviter une saturation qui est de fait en l'état et la maîtrise des coûts non sans faire perdre cette « richesse » pour la ville.

- **9^e observation :** *La Municipalité est invitée à intervenir auprès des comités d'organisation et/ou associations*
 - *des 20km de Lausanne afin de l'inciter à étudier la possibilité que la manifestation se déroule le dimanche ;*
 - *du Triathlon afin de mettre tout en œuvre pour réduire au minimum la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique.*

- **10^e observation :** *La Municipalité est invitée à réviser et à adapter le Plan directeur du sport, voire en présenter un nouveau.*

¹⁰ Rapport-préavis N° 2002/22 : Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions de MM. Denis Roubaty et Olivier Français.

Service de la police du commerce (Polcom)

Personnel

Il sied de relever que ce service exécute les tâches qui lui sont confiées en flux tendu.

Faits marquants

Heure blanche

L'expérience d'une année – application depuis le 1^{er} octobre 2011 – autorise à affirmer que l'opération ayant entre autres abouti au préavis 2012/58¹¹ est maintenue non sans signaler une dérogation imposée à un club – limitation à 03 h 00 – pour de bonnes raisons.

Impôt sur les divertissements

La Commission communale de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales qui a siégé le 7 avril 2011 a rendu son jugement le 11 janvier 2013 en donnant en principal gain de cause à la Ville qui a notifié un arriéré d'impôt de plus de 800'000 francs à une société assujettie, non sans qu'il soit relevé que fort de la décision de la Cour d'autres décisions seront notifiées.

S'agissant des diminutions de recettes les causes tiennent au fait que 2011 était l'année de « Gymnaestrada », qu'il y a eu moins de spectacles et d'expositions et que le Musée Olympique était fermé. Pour ce qui a trait aux exonérations tombant sous le coup du crédit-cadre 2011-2014 de 1 million de francs, le service n'a aucune implication ni dans la détermination de l'évaluation économique, ni dans l'octroi des subventions, celles-ci étant le fait du Service de la culture dans sa globalité.

Les marchés

L'administration est aux petits soins des marchands qui apportent une large contribution à la vie lausannoise. La perception de taxes très faibles trouve son explication aussi dans ce contexte, à quoi il faut ajouter, certes non sans quelques problèmes avec les commerces « fixes », la détermination des emplacements réservés pour cette sympathique activité.

Le service est impliqué dans le marché officiel de Noël qui se tient à la place de l'Europe, mais n'a aucune emprise sur les chalets de Saint-François à l'occasion des nocturnes, ces derniers étant le fait de City Management.

Autres sous forme de « flashes »

Ports

La Commission consultative des ports s'est réunie le 21 mai 2012. La discussion a principalement porté sur l'attribution d'un deuxième badge d'accès aux estacades pour les bénéficiaires d'une place d'amarrage, ce qui a été accepté pour un coût de 50 francs. Un nouveau plan des ports a été présenté ainsi qu'un projet de mise en zone piétonne du port d'Ouchy.

¹¹ Politique municipale en matière d'animation et de sécurité nocturnes ainsi que de préservation de l'espace public. Réponses aux : postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé : *La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public ?* ; postulat de M. Alain Hubler intitulé : *« Et si on rétablissait la clause du besoin ? »* ; motion de MM. Claude-Alain Voiblet et Alain Hubler intitulée : *La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité* ; postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé : *Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes* ; postulat de M. Philippe Jacquat et consorts intitulé : *Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau* ; postulat de M. Mathieu Blanc et consorts intitulé : *Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public* ; postulat de M^{me} Rebecca Ruiz intitulé : *Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne.*

Les boucles d'amarrage se libérant dans les ports sont prioritairement attribuées aux Lausannois depuis 1969. Les nouveaux tarifs ne sont pas encore passés en force, les propositions étant à l'examen auprès de l'Etat de Vaud (SESA, Service des eaux, sols et assainissement).

Autres manifestations

Les actions des élèves des écoles tendant au financement de voyages d'études bénéficient de la gratuité d'utilisation du domaine public. En revanche, elles restent sous contrôle attentif du service, afin d'éviter des dérapages.

Service du contrôle des habitants (CH)

Personnel

Permet de répondre aux tâches dévolues au service non sans avoir des incidences sur les ouvertures des guichets (voir ci-après, *Relations avec les administrés*).

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)

C'est le fait marquant le plus important de l'année eu égard au délai fixé au 31.12.2012 dans le but d'apparier (coupler) chaque habitant à son logement au moyen de l'identificateur fédéral du logement (EWID)¹² et du bâtiment (EGID)¹³. Cette opération a été menée en collaboration étroite avec :

- DevCom (Service du développement de la Ville et de la communication) dans son rôle de coordination interne et de gestion des relations gérances/propriétaires ;
- SLG (Service du logement et des gérances) dans l'établissement et la mise à jour de la banque de données des bâtiments et logements ;
- SOI (Service d'organisation et d'informatique) par son appui logistique et technique, par la mise à disposition des diverses solutions informatiques visant à faciliter et automatiser le travail des différents acteurs ;
- CH (Contrôle des habitants) chargé de finaliser le tout par l'appariement (couplage) des habitants avec leur logement.

Ce succès n'est pas allé sans la constitution, au sein du CH, d'une cellule LHR pour laquelle la Municipalité avait accordé 5 EPT. Trois auxiliaires, dont deux externes et l'un en fin de mandat dans un autre service, ont été engagés au 01.01.2012 et ont pu être opérationnels, à l'issue de leur formation, début février 2012, encadrés par deux collaborateurs du CH. Dès le 18.06.2012 la cellule a dû être renforcée par un quatrième auxiliaire. Au total, ce sont 3,5 EPT qui se sont finalement révélés nécessaires.

Utilité et avenir de cette opération

Les buts poursuivis par la loi fédérale sur l'harmonisation des registres sont multiples ; relevons notamment qu'elle permet dorénavant de procéder au recensement fédéral annuel des habitants en se basant sur les données informatisées transmises par les Communes et les Cantons. L'Office fédéral de la statistique est mieux à même de cerner la structure sociodémographique du pays et de ses habitants. Le recensement fédéral ne vise pas seulement le comptage des habitants mais aussi des résultats sur l'effectif et la structure de la population, sa mobilité, les langues utilisées et la composition des ménages. Des statistiques complémentaires liées aux bâtiments d'habitation et aux logements via les identificateurs fédéraux EWID et EGID sont également rendues possibles.

¹² Dans le cadre de l'harmonisation des registres, tout personne inscrite dans un registre des habitants (RdH) s'est vu attribuer un identificateur fédéral de logement (EWID) – correspondant au logement où elle réside <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/06.html>.

¹³ Dans le cadre de l'harmonisation des registres, tout personne inscrite dans un registre des habitants (RdH) s'est vu attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) correspondant au bâtiment où elle réside – <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/06.html>

L'avenir implique une gestion pérenne conséquente dès lors qu'il s'agira de traiter 45'000 à 50'000 mutations annuelles (déménagements, changements d'adresses, etc.) ce qui a nécessité l'engagement, pour une durée de deux ans, d'un secrétaire LHR dès le 01.11.2012.

Evolution de la population

A fin décembre 2012, la capitale vaudoise comptait 137'586 habitants soit presque 1300 de plus en un an ou 1 % de croissance en un an, ce qui est légèrement moins que pour les années précédentes. Ce « ralentissement » autorise à révéler une autre réalité quant à l'évolution entre les 80'797 résidents suisses (-334) et les 56'789 étrangers (+1632), fait qui ne s'était pas reproduit depuis 2006.

Autres sous forme de « flashs »

Antenne aux hautes écoles

A défaut de volonté des acteurs extérieurs à la Ville : en suspens voire à l'abandon.

Mesures d'éloignement

Le service est chargé de notifier les décisions du Service cantonal de la population et ne dispose d'aucune donnée sur le résultat final (départ effectif).

Relations avec les administrés (+12'612 entretiens ou +1550 heures)

L'importante augmentation est due aux faits :

- a) qu'en raison de l'introduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes en juin 2002, les autorisations de séjour sont renouvelées pour une durée de cinq ans. Or, contrairement à 2011, qui a vu le nombre de permis C échus en nette diminution, 2012 est une année « forte » ;
 - b) la constante augmentation de la population, la redéfinition des noms de famille des étrangers pour se conformer aux accords de Schengen (par exemple pour femmes mariées, la mise en concordance avec le passeport d'origine) et les conséquences de l'application de la LHR impliquent un nombre et une durée d'entretiens croissants, avec, pour corollaire, une augmentation substantielle des temps d'attente aux guichets ;
 - c) les guichets, au nombre de douze, ne sont pas toujours exploitables simultanément en raison de l'effectif du personnel. Il y va aussi de l'étroitesse des locaux.
- **11^e observation : La Municipalité est invitée à étudier les moyens de diminuer les temps d'attente aux guichets du Service du contrôle des habitants.**

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Faits marquants

Durant l'année 2012, la direction du Service de protection et sauvetage a été engagée dans plusieurs dossiers relatifs aux règlements qui régissent les activités professionnelles de ses collaborateurs. Ces travaux ont pris en compte, en priorité, les principes permettant de garantir la sécurité et la santé au travail de collaborateurs qui exercent des professions pénibles et dangereuses.

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), la direction du SPSL, ainsi que l'état-major de la division secours et incendie ont, avec l'appui d'un avocat, élaboré un projet de nouveau règlement, qui remplacera l'actuel Règlement du service de secours et d'incendie (RSSI). Ce nouveau règlement permettra d'intégrer les principes de collaboration d'une future organisation de protection et sauvetage qui pourrait voir le jour au sein des communes de Lausanne Région. Il fera l'objet d'un rapport-préavis, qui sera présenté au Conseil communal dans le courant du 2^e semestre 2013 pour, tel que le prévoit la LSDIS, entrer en vigueur au début de l'année 2014.

La création d'un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels, à l'instar de celui qui existe pour les policiers, a permis d'harmoniser l'échelle des traitements des sapeurs-pompiers avec celle des policiers. Dans le même temps, et avec le soutien du Service du personnel, il a été décidé de ne plus lier la progression salariale des membres du corps des sapeurs-pompiers aux grades qu'ils portent, mais à la fonction effectivement exercée au sein du corps et au niveau de responsabilité qui y est associé, en tenant compte des compétences techniques et sociales. De plus, l'accession à un poste à responsabilité n'est également plus liée à l'âge et à l'ancienneté du candidat dans le corps, mais à son niveau de compétences techniques et sociales. Cette harmonisation et conception de « l'échelle » salariale a été conduite avec les syndicats et a reçu un accueil très positif des collaborateurs.

L'affaire Skander Vogt a conduit à la constitution d'un groupe d'appui tactique appelé à intervenir en collaboration avec la Police cantonale de manière à pouvoir faire face à la complexité des interventions en milieu carcéral, tout en assurant la sécurité des collaborateurs qui y sont engagés. Une convention de collaboration, définissant les principes de standardisation en matière de formation et d'intervention, a été établie entre la Police cantonale, le SPSL et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Les travaux sur les deux chantiers se déroulant au centre de formation de La Rama (CFR) et ayant fait l'objet de préavis au Conseil communal¹⁴ se poursuivent. La réfection du bâtiment est à bout touchant sous réserve des aménagements extérieurs qui sont différés jusqu'à la fin de la réalisation du simulateur incendie qui sera opérationnel pour la formation de tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de tout le canton dans le second semestre 2013. Le coût de cette réalisation s'élève à 7,8 millions de francs financés à hauteur de 5,56 millions de francs par l'ECA et 2,24 millions de francs par la Ville.

Les collaborateurs du SPSL, toutes divisions confondues, ont accompli plus de **12'000 interventions** au profit des citoyens.

Caserne

Les commissaires ont poursuivi la réflexion faite dans le cadre de l'exercice 2011. Les discussions avancées avec l'ECA dégagent une vision en amont soit au-delà de la limite politique lausannoise. Un concept dont le management est le fait de l'ECA devrait être déposé en 2014. Dans ce contexte l'antenne ou les antennes en ville restent d'actualité. Plusieurs pistes sur le territoire lausannois demeurent y compris le site du Service cantonal des automobiles tant quant à son dimensionnement qu'à sa situation.

Division secours et incendie (DSI)

Sapeurs-pompiers volontaires

La diminution est constante : 2009 (199), 2010 (169), 2011 (142), 2012 (131) et la courbe est toujours descendante. Les causes sont à rechercher dans la spécificité de « l'aide volontaire » qui n'est plus « fun » d'une part, mais aussi en raison de l'effet de la situation économique des entreprises qui, confrontées à la maîtrise du personnel en matière de coût, ne libèrent plus leurs collaborateurs. A cela s'ajoute la fiscalisation des soldes des sapeurs-pompiers volontaires qui voient leur assiette fiscale en tant que contribuable se modifier. A terme cette érosion devra être compensée par une augmentation des sapeurs-pompiers professionnels.

Interventions

Au nombre de 2249, les interventions sont en augmentation de 164 par rapport à l'année précédente. Effectuées à raison de 80 % sur le territoire lausannois, elles se répartissent comme suit :

¹⁴ Préavis N° 2011/16 : Réfection et aménagement du Centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie.

	2011	2012
Interventions pour le SDIS	1162	1171
Autres	923	1078
Total des interventions	2085	2249
A noter une hausse des interventions liées aux dégâts naturels (orages et inondations)	14	35

Matches de Super League du FC Lausanne-Sport

La DSI a été mise à contribution à raison de cinq sapeurs-pompiers professionnels et volontaires lors des matchs à domicile du FC Lausanne-Sport. Durant le premier tour, seule une intervention pour un feu de talus, allumé par des engins pyrotechniques, s'est avérée nécessaire. Au vu de la situation, il a donc été décidé que, pour le deuxième tour du championnat, tout engagement de la DSI serait assuré avec l'effectif en caserne.

Anniversaires

Cette année, la DSI a pu fêter dignement les 100 ans du Poste permanent. Le 21 mai 2012, les autorités politiques lausannoises, les invités, les partenaires, des anciens sapeurs-pompiers et la population se sont retrouvés à la place de la Palud pour commémorer officiellement cet anniversaire. Le 30 juin, la caserne a ouvert ses portes au public. A travers différentes démonstrations, petits, mais également plus grands, ont pu vivre un moment de rêve. Plus de 4000 personnes sont venues à cette occasion.

L'année 2012 a vu la célébration du 20^e anniversaire du Détachement du poste médical avancé (DPMA) et du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). L'événement s'est déroulé en deux phases : le premier à La Rama et le second au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Division du groupe sanitaire (DGS)/Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)

Problèmes spécifiques et statuts des ambulanciers

La récurrence croissante des incivilités subies par les ambulanciers démontre que les intervenants doivent intégrer systématiquement ce type de comportements dans la gestion de la prise en charge des patients. Les violentes bagarres qui se sont déclarées dans la nuit du 9 septembre à Montbenon et à la rue Saint-Martin constituent un exemple parmi d'autres. Ces incidents ne sont pas sans conséquences sur l'équilibre psychologique des ambulanciers. La DGS participe activement à une étude académique, visant à évaluer la satisfaction professionnelle, la sécurité et la santé au travail des ambulanciers. Menée par une psychologue diplômée, doctorante à l'Université de Lausanne, cette démarche a pour but de développer des mesures d'amélioration.

Un important travail, visant à créer un statut pour les ambulanciers, à l'instar de celui qui existe déjà pour les policiers et les sapeurs-pompiers, a été conduit durant l'année 2012 en concours avec le Service du personnel de la Ville. La délégation municipale aux affaires du personnel (DMAP), puis la Municipalité en date du 17 janvier 2013 ont décidé que l'employeur devait prendre à sa charge l'assurance complémentaire ainsi que les repas de midi des équipes d'intervention travaillant en tournus. La Municipalité va s'approcher du Canton afin de trouver des solutions visant à faire prendre en charge, par le Service cantonal de la santé publique, les coûts liés à l'augmentation de l'indemnité pour inconvénients de fonction des ambulanciers ainsi que la valorisation de prestations réalisées au profit du Canton et aujourd'hui non reconnues.

Activité

Le nombre de missions d'urgence accomplies par les ambulances a enregistré une diminution de 5,7 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 6477 interventions (y c. l'activité de l'antenne de Romanel-sur-Lausanne). A ce résultat, il convient d'ajouter :

- 2299 missions SMUR ;
- 11 missions GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux) ;
- 10 missions ACS/MCS (ambulancier chef des secours/médecin chef de secours).

Division de la protection civile (DPCi)

Mise en place de la nouvelle région de protection civile

L'intégration de cinq communes, rattachées au district de Lausanne (Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne), a modifié le secteur opérationnel de la protection civile de Lausanne. Afin d'être en concordance avec les dénominations, l'appellation Division de la sécurité civile a été abandonnée au profit de celle de Division de la protection civile.

Bien que fonctionnant déjà depuis 2012 selon un concept, en cours d'élaboration au niveau cantonal, visant à mettre en place une nouvelle organisation de la protection civile regroupant les 6 communes du district de Lausanne, les 5 autres Communes du district qui seront intégrées dans cette nouvelle organisation ont déjà franchi l'étape politique. En ce qui concerne Lausanne, le préavis lausannois, bien que déjà rédigé, a soulevé des remarques de la part de l'administration fédérale des contributions, laquelle estime que les prestations réalisées par l'organisation de protection civile sont soumises à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Cette situation complexe et aux conséquences financières importantes retarde la soumission de ce préavis au Conseil communal, la Municipalité désirant préalablement s'assurer du bien-fondé des affirmations de l'administration fédérale des contributions.

Division des pompes funèbres officielles (PFO)

Personnel

Au 1^{er} janvier 2012, l'effectif a été réduit de 2 EPT, suite au transfert de deux collaborateurs dans d'autres services de l'administration.

Cérémonies

Par rapport à l'année 2011, il faut noter une progression de 11,5 % des services complets (accueil des familles, organisation complète des funérailles), ainsi qu'une évolution de 18,6 % des levées de corps. Le nombre de conventions pour obsèques reste stable.

<i>Statistique</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Services complets	686	765

Train de mesures pour améliorer la situation « économique » et le fonctionnement

Tout en rappelant que les PFO sont un service public dont l'équilibre financier notablement amélioré en 2012 devrait être possible en 2013 déjà. Les mesures suggérées par les commissaires en 2011 (régionalisation, refonte de la publicité, vitrine en ville)¹⁵ ne sont pas perdues de vue tout comme l'idée de transférer les PFO à un autre service selon des modalités à déterminer entre la Police du commerce ou la sécurité sociale. Elles entrent dans une nouvelle orientation qui passe par l'engagement, sans augmentation d'effectif, d'un nouveau responsable des PFO, dont les exigences du poste seront adaptées au fonctionnement d'un office commercialisé. L'engagement de ce nouveau chef d'office est prévu en cours d'année 2013 ou au plus tard en 2014.

¹⁵ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2011, 9^e observation, p. 22 et 134.*

Autres sous forme de « flashs »

Communication

Un officier de communication a été désigné en tant que porte-parole interne et externe.

Approvisionnement économique du pays

Consécutivement à la réorganisation de la Municipalité, cette tâche a été confiée au SPSL à la faveur d'un quasi « gentlemen agreement ». Il vise la mise à jour entre autres des tickets de rationnement alimentaire et en carburant.

Obligations légales du SPSL

Il sied de relever que le corps est engagé pour des tâches qui ne répondent pas à des obligations légales telles que par exemple : le nettoyage suite à un débordement dans un appartement, débouchage d'installation, dépannage suite au blocage d'un ascenseur (pour autant que la santé d'un individu ne soit pas en cause). Il s'agit presque d'une « concurrence » face aux entreprises qui disposent de services d'intervention d'immeubles.

Formation à l'étranger

En raison de l'absence de centres d'entraînement adéquats en Suisse, plusieurs sapeurs-pompiers professionnels ont suivi des formations spécifiques concernant les feux d'aéronefs à Teesside en Angleterre, les feux d'installations pétrolières à Vernon en France et le sauvetage en eaux vives en Savoie. Ces stages sont supportés par l'ECA.

Services de garde dans les lieux de spectacles

	2011	2012
Services assurés	156	174
Effectif mis sur pied pour assurer ces services (officiers, sous-officiers et sapeurs)	623	721

Ces chiffres sont en augmentation, suite à la réfection de l'Opéra de Lausanne, qui a rouvert ses portes le 1^{er} octobre et qui a généré, à lui seul, 25 prestations en 3 mois. Ces frais sont facturés et payés. Toutefois la fiscalisation des soldes des sapeurs-pompiers rend cette mission de plus en plus difficile à réaliser.

Détachement du poste médical avancé (DPMA)

Du 14 au 21 juillet, s'est tenu le Championnat du monde de course d'orientation. Cette compétition s'est déroulée sur différents sites du canton de Vaud. Le DPMA a constitué l'ossature principale du dispositif sanitaire, appuyé par l'armée suisse, les samaritains, ainsi que d'autres professionnels de la santé. Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a fait l'honneur de sa visite. Bilan : 311 patients traités au DPMA, pour seulement sept évacuations en milieu de soins.

- **12^e observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.*

Service des assurances sociales (SAS)

Historique du service

- 1^{er} juillet 2011 : quitte la direction de la cohésion sociale et arrive dans celle de la Culture et du logement ;
- 1^{er} août 2012 : l'Aide individuelle au logement est transférée du Service du logement et des gérances au Service des assurances sociales ;
- 18 septembre 2012 : suite à la rocade au sein de la Municipalité, quitte Culture et logement pour arriver à Sports, intégration et protection de la population ;
- 18 septembre 2012 : suite au rattachement du SAS à la direction SIPP, la comptabilité de la direction (LSP) est rendue à la direction du logement dès lors qu'elle ne pouvait être gérée par le SAS.

Ces diverses étapes se sont passées sans difficultés majeures.

Rôle du service

Il s'agit d'une agence AVS (assurance-vieillesse et survivants) de type A – la seule d'une caisse publique bénéficiant de ce statut en Suisse – destinée à la population lausannoise avec comme principaux employeurs la Ville et les tl. Fort de 65,4 EPT au total, 42,1 œuvrent pour la Caisse de compensation, 20,67 pour l'agence d'assurances sociales et 2,63 pour la Ville.

Chargé de la gestion du régime des Prestations complémentaires (PC) Familles par le Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud, conformément à la loi cantonale sur les PC Familles, il emploie 4 EPT, respectivement 4,7 depuis le 1^{er} décembre 2012.

Pendant l'exercice sous revue et en prévision de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du Revenu déterminant unifié (RDU), la réorganisation des locaux visant la création d'un **guichet unique** a été absorbée avec l'effectif à disposition. Les commissaires ont eu l'avantage de visualiser ce nouveau concept au demeurant très accueillant et performant facilitant la tâche des administrés en vue de l'octroi d'un subside à l'assurance-maladie, des prestations complémentaires pour familles et/ou de l'Aide individuelle au logement.

Interaction entre SAS et Service du logement et des gérances (SLG)

En raison des changements intervenus, la question de l'interaction entre services pouvait se poser puisque l'aspect juridique de cette prestation reste de la compétence du SLG. Le peu de litiges résultant de l'aide au logement n'a pas posé de problèmes particuliers et tous ceux touchant l'AVS sont traités par la cellule juridique du SAS.

Frais de fonctionnement

S'agissant en majeure partie du traitement de l'AVS (voir supra, *Rôle du service*, al. 1), au demeurant institution nationale, il se devrait en logique pure que les indemnités couvrent les frais de fonctionnement. Or tel n'est pas le cas et si le SAS lausannois a une incidence sur le budget 2012 de 4,2 millions de francs, il ne fait pas exception car le phénomène est quasi général au niveau d'une telle institution. Un recentrage sur Clarens n'apporterait pas d'avantages substantiels mais au contraire desservirait ceux liés au statut local de l'agence de par sa proximité pour les ayants droit et la qualité du service découlant de cette organisation (les collaborateurs qui reçoivent la population sont ceux qui calculent le droit aux prestations).

Dans la recherche de moyens tendant à la réduction de cet excédent, plusieurs mesures sont en cours, à savoir :

- a) obtention d'une meilleure indemnisation de la caisse cantonale ;
 - b) obtention aussi d'une meilleure rétribution du Canton,
- avec comme objectif chiffré une réduction des charges de plus d'un million de francs.

Aide au logement

Sensibilisés par les constatations de la Commission de gestion du Canton traitant du versement « en liquide » aux personnes à l'aide sociale (24 heures du 25 avril 2013), les commissaires apprennent avec satisfaction que cette aide n'est pas destinée aux personnes bénéficiant de l'aide sociale et que cette prestation est versée sur un compte bancaire. En l'état, 500 à 600 personnes en bénéficient pour un montant de près de 140'000 francs par mois.

Allocations fédérales de maternité

En 2012 ce sont 389 mères qui ont reçu ces allocations pour un montant de quelque 4 millions de francs, dont près de 700'000 francs ont été octroyés à l'employeur « Ville de Lausanne » qui recouvre ainsi une grande partie des salaires versés à ses employées pendant le congé maternité. Cette allocation est limitée à 196 francs par jour au maximum, pour une durée de 98 jours.

Sacs poubelles (distribution depuis janvier 2013)

Le service est en charge de l'attribution gratuite des sacs poubelles pour les naissances et les personnes atteintes d'incontinence reconnue comme telle par la LAMal (loi fédérale sur l'assurance-maladie). Avec le concours du Service du contrôle des habitants qui chaque semaine livre un fichier informatique, une lettre est adressée aux nouveaux parents, les invitant à faire valoir leur droit. Au 30 avril 2013, 7814 rouleaux de sacs de 35 l ont été distribués gratuitement. Le budget pour 2013 s'élève à 400'000 francs.

Conclusion

Dans l'opinion publique, l'activité du SAS est perçue par son activité liée à l'AVS. Ce rapport prévaut par l'idée de lui rendre une meilleure visibilité.

- **13^e observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de réduire les excédents de charges inhérents aux frais de fonctionnement du Service des assurances sociales.*

Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)

Préambule

L'année 2012 a été marquée par une recomposition de la direction où le Service de la culture a rejoint la direction de l'administration générale tandis que le Service des assurances sociales celle des Sports, intégration et protection de la population (SIPP).

Relevons la difficulté du mandat qui échoit à la Commission de gestion, pour des conseillers communaux de milice, de faire face à cette restructuration dès septembre 2012, où la Direction de la culture et du logement est devenue la Direction du logement et de la sécurité publique.

A part ces changements importants, la Direction du logement et de la sécurité publique a présenté divers préavis importants, à savoir : le préavis traçant la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne,¹⁶ ainsi que le préavis définissant la politique municipale en matière d'animation et de sécurité nocturnes et de préservation de l'espace public¹⁷. L'année 2012 a aussi été marquée par la mise en œuvre du Plan structurel d'amélioration financière.

Selon la coutume, la première réunion des membres de la Commission a eu pour but de fixer le calendrier des visites avec la direction et les chefs de service.

Commission immobilière (CI)

Cette Commission est présidée par le municipal du Logement et de la sécurité publique et comprend le syndic, le municipal de la Direction des travaux, la municipale de la Direction des finances et du patrimoine vert ainsi que sept représentants de divers services communaux.

En 2012, la Commission immobilière s'est réunie trois fois pour examiner vingt-trois affaires.

Rappelons que toute acquisition et toute aliénation d'immeuble ou de droit réel immobilier à partir de 10'000 francs doit être soumise à la délégation de la Commission des finances aux affaires immobilières, tandis que toute valeur dépassant 100'000 francs doit être soumise au Conseil communal.

Il faut rappeler que le crédit-cadre pour la législature 2011-2016 se monte à 40 millions de francs.

Faits marquants

En 2012 huit préavis ont été soumis au Conseil communal concernant :

- Préavis N° 2012/08 – Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51.
- Préavis N° 2012/16 – Des logements écologiques pour tous : un défi relevé à Bonne-Espérance.
- Préavis N° 2012-19 – Route de Chavannes 13 et 15.
- Préavis N° 2012/31 – Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t.
- Préavis N° 2012/40 – Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne.
- Préavis N° 2012/50 – Immeuble de la rue de l'Industrie 6 à Lausanne.

¹⁶ Préavis N° 2012/40 : Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Mise en œuvre des recommandations de l'audit, clarification des procédures et amélioration du contrôle interne. Réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : *Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne*.

¹⁷ Rapport-préavis N° 2012/58.

- Préavis N° 2012/60 – Plan partiel d’affectation concernant les parcelles entre l’avenue Rhodanie et le chemin du Muguet.
- Préavis N° 2012/62 – Chemin de Bon-Abri 1.

Le délégué à la Commission immobilière et son adjointe ont siégé à la Commission d’estimation fiscale des immeubles du district de Lausanne en tant que représentants de la Ville de Lausanne.

Observatoire de la sécurité

C’est en 2002 que la Municipalité a jugé utile de créer l’Observatoire de la sécurité suite à un problème politique issu de dysfonctionnements sociaux, éducatifs et comportementaux.

Voici les tâches principales de l’Observatoire

- Elaborer des bases de décision dans le domaine de la sécurité.
- Gérer divers dossiers sensibles liés à la sécurité.
- Collaborer, avec d’autres entités locales, cantonales ou nationales, à améliorer la sécurité.

Dans le cadre de la réorganisation des directions intervenue en septembre 2012, l’Observatoire de la sécurité, jusque-là rattaché au Service administratif de la Direction de la sécurité publique et des sports, a rejoint la nouvelle Direction du logement et de la sécurité publique. Pour quelques mois seulement, en attendant la création, au printemps 2013, d’un nouveau service, le Secrétariat général, qui englobera entre autres la Commission immobilière et l’Observatoire.

L’Observatoire de la sécurité, en coopération avec la police et la Direction des travaux, a été occupé à la mise en conformité des installations de vidéosurveillance ainsi qu’à l’installation de caméras sur de nouveaux sites ¹⁸.

La déléguée à l’Observatoire de la sécurité a également suivi le dossier de la mendicité ¹⁹ et a participé à plusieurs débats et formations en relation avec ce sujet, lequel intéresse particulièrement les paroisses et les gestionnaires de la Protection civile.

Le thème des nuits lausannoises a repris toute son actualité durant le deuxième semestre 2012. Une nouvelle dynamique de collaboration est en train de voir le jour en faveur d’une meilleure prise en compte des besoins sécuritaires nocturnes et de la promotion de la réputation conviviale, sûre et festive de la ville.

Pour terminer, l’Observatoire poursuit sa collaboration avec le Corps de police et les services de l’administration, afin d’approfondir le sujet des origines du sentiment d’insécurité d’une part, et de la violence d’autre part.

¹⁸ Rapport-préavis N° 2010/29 : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l’étude de l’opportunité de l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance ; préavis N° 2012/6 : Règlement communal sur la vidéosurveillance. Modification de minime importance de l’article 7 du règlement communal sur la vidéosurveillance, demandée par le Préposé vaudois à la protection des données et à l’information.

¹⁹ Rapport-préavis N° 2012/22 : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative *Stop à la mendicité par métier !* Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : *Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d’apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l’enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain.*

Comptabilité de direction

La comptabilité de direction assume les missions suivantes :

- Mettre en application, au sein de la direction, les procédures et instructions édictées par le Service financier.
- Participer à l'élaboration du budget et à la saisie des éléments constitutifs.
- Participer à l'élaboration du plan des investissements.
- Assumer le bouclage annuel des comptes.
- Etablir les décomptes TVA des services assujettis.
- Veiller au respect des procédures, des règles et principes financiers, budgétaires et comptables.
- Effectuer le contrôle budgétaire (annonce des dépassements).
- Gérer les bons de commande et les adjudications en cours.
- Préparer et saisir les pièces comptables.
- Comptabiliser les opérations courantes.
- Saisir les données pour la facturation des débiteurs.
- Saisir les éléments variables des traitements du personnel.

La nouvelle répartition des services a eu des conséquences sur l'effectif de la comptabilité de direction :

- l'attribution d'un EPT au 1^{er} janvier 2013 pour absorber le Corps de police ;
- la diminution de 0,5 EPT attribué à la Direction administration générale et culture pour le Service de la culture et 0,1 EPT attribué à Sports, intégration et protection de la population pour le Service des assurances sociales.

Ceci se solde par une augmentation de 0,4 EPT, portant ainsi l'effectif à 4,7 EPT au 1^{er} janvier 2013.

Cette deuxième réorganisation des dicastères en l'espace de quinze mois a généré de nombreuses adaptations. Tous ces changements ont nécessité un investissement personnel conséquent non chiffrable afin d'assurer la qualité des prestations et le respect des délais.

Corps de police (CP)

La visite du Corps de police organisée par le commandant nous a permis de nous rendre compte des nombreuses tâches qui incombent à ce service. Ainsi, nous avons été en contact avec les différents responsables de cette unité.

Tâches principales

- Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Maintenir la tranquillité et l'ordre publics.
- Veiller au respect des lois et des bonnes mœurs.

Manifestations

En 2012 le Corps de police a pris en charge 32 manifestations représentant 12'360 heures d'engagement contre 16'000 heures en 2011. Par contre, 8570 heures ont été consacrées pour les 14 matchs du FC Lausanne-Sport.

Violence contre les fonctionnaires

Le nombre de jours d'arrêts de travail suite à des blessures (138) est en augmentation par rapport à 2011. Le nombre d'infractions contre la police a crû de 75 % par rapport à l'année 2011.

Police-secours (PS)

Le nombre d'interventions assurées par PS en 2012 a plus que doublé depuis l'année 2000. En effet, il y a eu 37'323 interventions contre 16'788 en 2000. Il faut relever que Police-secours assure une présence permanente en ville avec environ 100 interventions journalières. La réflexion relative à la prévention et à la gestion de cette problématique devrait être poursuivie.

Bureau des objets trouvés

19'425 appels téléphoniques ont été enregistrés pour l'année 2012. Le montant des sommes retrouvées se monte à 94'453.30 francs, dont les 87 % ont pu être restitués.

Sécurité et coordination

Dans le cadre de la stratégie opérationnelle, trois concepts ont été mis en place :

- Bermudes : présence visible et dissuasive sur l'hypercentre, de jour comme de nuit.
- Maât : actions répressives, de jour comme de nuit, dans le domaine du deal.
- Athtor : opération conjointe avec la Police cantonale en vue de pacifier les nuits lausannoises.

Ces différentes opérations ont, dans l'ensemble, débouché sur des résultats positifs et seront donc, pour la plupart, reconduites en 2013.

Brigade canine

Dans le cadre de la brigade canine, nous avons assisté à une démonstration dans la lutte quotidienne contre le trafic de stupéfiants. Le chien de piste (Saint-Hubert) est d'une efficacité inouïe.

Brigade des stupéfiants

En ce qui concerne l'héroïne, le nombre d'interpellations a quasiment triplé par rapport à 2011. Cela nous amène à la constatation que personne, à l'heure actuelle, ne détient de solution au problème de la drogue. Toutes les villes d'Europe sont d'ailleurs confrontées à ce grave problème.

D'autre part, la présence de trafiquants d'opiacés est toujours observée dans le centre-ville.

En matière de lutte contre la drogue, les agents sont confrontés à des trafiquants toujours mieux organisés, possédant des moyens de communication toujours plus perfectionnés.

Une demi-journée avec la patrouille des stupéfiants nous a permis de constater l'utilité préventive et dissuasive de la police en ville.

Brigade rue

Dans le domaine des vols à la tire, les interpellations ont augmenté de 150 % entre les années 2011-2012 (106 auteurs appréhendés dont 37 % de sexe féminin).

Sécurité du trafic et stationnement

Cette subdivision gère toute la problématique des contrôles du stationnement et le contrôle du trafic, notamment les contrôles des conducteurs, de la vitesse et de la signalisation.

La prévention a été augmentée de manière sensible. Neuf campagnes de prévention nationales ont été relayées sur le territoire communal par voie d'affiches. Le thème de prévention propre à la ville de Lausanne « La priorité ne rend pas invincible » a été mis sur pied afin de sensibiliser conducteurs et piétons aux problématiques liées à la traversée de la chaussée.

Les contrôles de la vitesse accusent une hausse significative de 5,13 % contre 4,65 % en 2011. Dans le cadre des contrôles effectués avec les appareils mobiles, 33'280 automobilistes ont fait l'objet d'une dénonciation pour excès de vitesse.

Les amendes d'ordre ont rapporté 12'486'010 francs contre 11'040'700 francs en 2011.

Ressources humaines

En 2012, 30 démissions de policiers ont été enregistrées. Ces départs sont liés notamment à l'attractivité d'autres polices vaudoises offrant souvent des conditions plus intéressantes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme sécuritaire dès le 1^{er} janvier 2012. La recrudescence de la violence n'est pas totalement étrangère, non plus, à un certain découragement parfaitement justifié.

Il convient également de souligner le taux élevé d'absence et les cas de longue durée qui sont en augmentation.

Thème transverse

Aucune subvention.

Service du logement et des gérances (SLG)

Il est important de rappeler les sept missions importantes qui consistent à promouvoir et mettre en œuvre la politique lausannoise du logement :

- durabilité et économie de la construction ;
- politique sociale du logement ;
- unité juridique et logements subventionnés ou contrôlés ;
- patrimoine financier ;
- patrimoine administratif ;
- section technique ;
- administration et contrôle interne.

Effectif du personnel

Au cours de l'année 2012, l'effectif a diminué de 9 personnes et le service forme 5 apprentis.

Projet « 3000 logements durables »

Dans le cadre de l'opération, 1370 logements sont réalisés sur les 3000 (soit 808 terminés et 562 en chantier), cela sans compter les grands projets de Métamorphose, de Vernand ou de Malley.

Aide à la pierre

La Commune a versé 2'023'400 francs de subventions destinées à abaisser les loyers des ménages lausannois habitant dans un logement subventionné.

Par contre, l'Aide individuelle au logement a rejoint le Service des assurances sociales qui gère notamment les Prestations complémentaires Familles.

Politique sociale du logement

En 2012 les nouvelles inscriptions aux logements subventionnés ont légèrement diminué. Le nombre était de 1921 en 2011 contre 1659 en 2012. Sur les 1564 locataires contrôlés, 214 ne répondaient plus aux conditions légales ; 86 ont vu leur bail résilié. La perception totale des suppléments pour l'année 2012 s'est élevée à 735'489 francs. De plus en plus de locataires font recours à la Préfecture suite aux décisions du bureau de la révision.

Fête des voisins

Pour sa 8^e édition, la Fête des voisins a obtenu un grand succès puisqu'elle a réuni plus de 7888 participants. Parmi les 253 fêtes annoncées, 98 % étaient organisées par des particuliers.

Unité de nettoyage

Cette unité de nettoyage du patrimoine administratif n'a rempli que partiellement sa mission puisque de nombreuses absences ont été signalées ; il a fallu faire appel à d'autres services beaucoup plus onéreux.

- **14^e observation : *La Municipalité est invitée à porter son attention sur un taux apparemment élevé d'absence parmi les personnes de l'unité de nettoyage.***

Visites

Nous nous sommes rendus sur le chantier de Bonne-Espérance où nous avons constaté l'avancement des travaux qui semblent se dérouler selon le planning.

Thème transverse

Le service octroie des fonds à l'association TV Bourdo-Net et l'Association Ecoquartier. La première association est soutenue suite à l'adoption du préavis N° 211 du 19.04.2001,²⁰ puis depuis 2004 par le budget du service. La deuxième association, constituée pour soutenir et participer au développement des écoquartiers à Lausanne (notamment celui des Plaines-du-Loup), est soutenue depuis 2008 suite à l'adoption du préavis N° 2007/19 du 05.04.2007,²¹ puis depuis 2009 par le budget du service. La subvention de l'association TV Bourdo-Net a été augmentée en raison de l'adaptation salariale du personnel encadrant. L'octroi de ces subventions est réexaminé par le biais des rapports d'activités de ces deux associations. Pour TV Bourdo-Net, cofinancée par la Ville et la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL), une évaluation a été réalisée en 2012 par Equiterre. Une surveillance de l'activité est également effectuée par le fait de la participation de la cheffe du Service du logement et des gérances, du directeur de la FLCL et de deux collaborateurs à temps partiel rémunérés par le fonds accordé paritairement par la Ville et par la FLCL.

Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL)

Arrivés dans les locaux administratifs, au-dessus de la bibliothèque municipale, une impression de désolation nous prend. En effet, au début janvier 2013, un incendie a tout ravagé et il ne reste plus rien.

Par conséquent, il semble plus utile d'examiner globalement l'opération pour le rapport 2013.

Si l'incendie des locaux est une source de dépit, le Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne porte le projet d'une Maison du Livre et du Patrimoine²², qui permettra de rassembler sous un même toit :

²⁰ Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 2^e partie : Problèmes sociaux et du logement, participation de la population aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du développement du bois. Réponses aux motions Michel Glardon (conseil des anciens), Françoise Longchamp (politique régionale du logement), Georges Arthur Meylan (liaison piétonnière Montblesson – Vers-chez-les-Blanc), Pierre-Etienne Monot (politique régionale), Gérard Nicod (politique régionale), Jean-Yves Pidoux (*scions, scions du bois*), Géraldine Savary (expérience « Werkstadt Basel »), Philippe Vuillemin (aide à la personne) et Marc Vuilleumier (création de comités de quartiers).

²¹ Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M^{me} Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demande de crédits.

²² Préavis N° 2012/31 : Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers.

- la bibliothèque, place Chauderon ;
- la bibliothèque Jeunesse, avenue d'Echallens ;
- les archives de la Ville, rue du Maupas ;
- le centre BD de la Ville, avenue d'Echallens.

Effectif du personnel

L'effectif est stable par rapport à 2011.

Faits marquants

Durant l'année 2012, une agence de communication a été mandatée pour définir une nouvelle ligne graphique. C'est ainsi qu'un nouveau logo a été créé.

La fréquentation publique a légèrement reculé par rapport à 2011, avec 910'000 prêts en 2012 contre 925'000 en 2011.

Si les sites de Chailly et Entre-Bois ont connu une année positive, les sites de Chauderon et Grand-Vennes voient en revanche les prêts s'éroder de 4 % par rapport à 2011.

Reliure

L'atelier de reliure a traité 19'976 livres neufs (21'042 en 2011) et effectué 650 réparations. Comme par le passé, le personnel de l'atelier de reliure participe à la préparation des expositions de la bibliothèque.

Archives de la Ville

L'équipe des archives a été renforcée par une nouvelle assistante et un nouveau collaborateur en charge de la numérisation.

Concernant les locaux, il faut relever la fin des travaux d'aménagement du dépôt des Plaines-du-Loup.

Relevons que 1021 personnes ont eu recours aux services des archives qui sont à la disposition du public et... des conseillers communaux.

Visites

La sous-commission s'est rendue à la bibliothèque municipale de Grand-Vennes. Elle s'y est entretenue avec le chef de service et le bibliothécaire au sujet du déplacement de la bibliothèque. En effet, un bâtiment va être construit à la Sallaz en 2015. Un préavis va être présenté au Conseil communal au cours de cette année.

Thème transverse

Le service octroie des fonds à l'association BD-FIL (400'000 francs depuis 2006) et des subventions casuelles à l'édition pour la politique du livre, soit 10'000 francs depuis 2008. La subvention de l'association BD-FIL a été portée progressivement de 300'000 francs à 400'000 francs. Les casuels seront prochainement réexaminés dans le cadre d'un préavis pour fonder une politique publique du livre cohérente, en partenariat avec le Service de la culture. La subvention à BD-FIL ne fait plus l'objet d'une augmentation, ni d'une réévaluation. L'utilisation adéquate des fonds est vérifiée, notamment, par l'intermédiaire du conseiller municipal en charge du BAVL, qui est membre du Conseil de fondation. Le chef du service des bibliothèques et archives est également membre du Conseil de fondation, avec pour charge de veiller au bon usage de la subvention.

Conclusion

La sous-commission remercie le directeur ainsi que les chefs de service de leur accueil et de leur disponibilité à répondre à toutes nos questions.

Direction des travaux (TRX)

Préambule

Les commissaires ont participé à une réunion des chefs de service. Par la suite, ils se sont entretenus avec chacun d'entre eux. Ils ont également visité le déversoir d'orage du Capelard (mis en service le 9 juillet 2012), les bâtiments scolaires de Villamont (agrandi et rénové) et Florimont (rénové), l'atelier des maquettes.

L'engagement des services dans les grands projets de la ville et de l'agglomération a été évoqué dans notre rapport précédent pour le mettre en corrélation avec l'accomplissement des tâches plus courantes de la direction. Dans cette problématique, on relèvera à nouveau la question des réponses aux initiatives émanant du Conseil communal et aux pétitions. A fin 2012, on recensait 3 motions, 19 postulats et 5 pétitions dont le délai de réponse, même déjà prolongé, n'était pas respecté. Or ces interventions témoignent souvent d'une simple préoccupation du quotidien face aux projets ambitieux qui doivent métamorphoser la ville. Pour expliquer les délais, la direction avance que souvent les initiatives abordent d'une façon locale des problèmes qui, pour elle, doivent être envisagés dans une stratégie globale. On retombe dans la problématique soulevée par la Commission de gestion qui constate qu'en attendant les intervenants ne savent pas si leur requête sera entendue ou non. Pour les pétitions, la direction remarque qu'elles sont souvent motivées par une décision qui vient d'être prise et que la marge de manœuvre des bénéficiaires est alors mince ; mais pourquoi ne pas le dire?

On s'étonnera dès lors que les courriers adressés par la Commission de gestion à la Municipalité sur la manière de traiter les initiatives du Conseil n'aient même pas été communiqués à la Direction des travaux, alors qu'elle est très concernée.

Question transverse

Quatre subventions annuelles sont accordées par la Direction des travaux :

- à Lausanne Roule pour promouvoir et faciliter l'usage du vélo à Lausanne (45'000 francs) ;
- au forum d'architectures pour la location de ses locaux (174'000 francs) dont le Service d'architecture est l'un des plus importants utilisateurs ;
- à la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (80'000 francs en rapport avec le nombre de clients raccordés) pour l'organisation de cours de recyclage du personnel ;
- à la Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie), selon le préavis 2008/34 approuvé par le Conseil communal (125'000 francs, soit 1 centime par m³ d'eau vendu aux Lausannois)²³.

Ces subventions n'appellent pas de commentaires. Une information détaillée sur l'utilisation de la dernière citée figure dans le rapport de gestion.

Service de la coordination et du cadastre (SCC)

Un pan important de l'activité conduite par le service est le projet Métamorphose. L'équipe qui pilote le projet a gagné en autonomie avec la création d'une véritable Unité de direction chargée de la coordination entre services municipaux concernés, services cantonaux et mandataires extérieurs. Elle a également pour mission de communiquer avec la population.

²³ Création d'un fonds « Solidarité internationale eau ». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli *Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves*. Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini *Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe*.

La géomatique (ensemble des techniques et des moyens technologiques permettant l'acquisition, l'analyse et l'intégration d'un milieu géographique) développe ses effets dans la gestion cadastrale. La modélisation profite de ses apports. Une collaboration a pu s'instaurer avec d'autres Communes. Se pose actuellement la question de la filière de formation des géomaticiens. Est également en examen la disparité salariale dont ils sont l'objet. Affaire à suivre.

Deux réunions annuelles sont organisées pour faire le point sur les crédits et crédits-cadres ouverts. On peut constater que certains le sont fort longtemps (le plus ancien remonte à 1998, si l'on fait abstraction de celui un peu particulier et antérieur auquel il est fait allusion dans la section consacrée au Service d'assainissement). A notre sens, cela nuit au contrôle qui doit porter sur le respect de leur but initial. Certains crédits d'investissements perdurent même alors que les travaux sont largement terminés. L'explication fournie est que les comptes ne peuvent être bouclés avant l'échéance du délai de la garantie de bienfacture des travaux. Certes, mais la conséquence est que, lorsque la clôture intervient, le sujet n'est plus d'actualité et que le contrôle politique risque de manquer d'acuité.

Service des routes et de la mobilité (RM)

La mission et l'activité de ce service sont décrites de manière détaillée dans le rapport de gestion. Après examen, les commissaires estiment ne pas avoir de complément à apporter ni de remarque à formuler.

Sauf à souligner que la question soulevée l'an dernier au sujet du fonds du stationnement a été tranchée dans un sens qui n'est pas celui que la Commission de gestion avait souhaité²⁴; il a été voué à l'investissement pour de nouvelles installations, alors qu'il lui paraissait devoir être dévolu à des amortissements et à la remise en état des installations existantes. La nature et la destination des fonds devraient faire l'objet d'un examen général de la Commission de gestion.

On relèvera en revanche que, conformément à la réponse apportée à l'observation 2011/11²⁵, des enclos à moutons ont vu le jour dans une zone foraine; la tonte n'y sera donc plus assurée par des moteurs électriques ou à essence, mais par des moteurs à herbe.

Le service est conscient que l'accomplissement de certaines de ses tâches n'est pas toujours bien ressenti par le public; il peut s'agir d'entraves à la circulation, de fouilles devant un magasin, de lenteur apparente dans l'exécution. Pour informer et entendre la population, le service participe aux réunions publiques organisées lors du démarrage de certains chantiers.

Le service doit planifier et coordonner avec beaucoup de rigueur les tâches menées sous sa conduite. Puisqu'il évoque la question dans son rapport, on soulignera le bon sens dont il a fait preuve en renonçant au relevé systématique des 6000 plaques de rue, s'en remettant pour leur remplacement aux constatations qui lui parviennent par le biais de citoyens ou d'employés de la Commune.

Tant qu'à faire, relevons le point du rapport de la Municipalité qui annonce la fermeture de 20 toilettes publiques pour économiser du temps de travail, de l'eau et de l'électricité. A la remarque faite que tel édicule actuellement fermé continue à être éclairé, il a été répondu que « L'édicule étant raccordé au réseau de l'éclairage public, il ne nous est pas possible faute de tableau électrique dédié, de couper l'alimentation de l'éclairage pendant cette période de fermeture provisoire. » Des non-professionnels pensent qu'on pourrait dévisser les ampoules. Cette remarque futile confirme que les commissaires n'ont rien de fondamental à redire sur le service...

²⁴ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2011, 10^e observation, p. 33, 134 et 135.*

²⁵ *Ibidem*, p. 33 et 135.

Service d'urbanisme (URB)

Le service est engagé à des degrés divers dans les grands projets qui ambitionnent de dessiner le futur et qui pour l'instant font l'actualité : Métamorphose, PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges), Pôle de la Gare, axes de transports publics, entre autres. Après avoir fixé des conditions au développement des projets, il faut en prévoir les conséquences. Cela touche les plans de quartier qui doivent être confiés à des tiers, mais contrôlés ensuite par le service ; la transformation des espaces publics (répartie sur plusieurs services) ; les flux piétonniers ; l'aménagement des rez-de-chaussée ; le statut des zones à bâtir touchées par les axes de transport envisagés. Sans compter d'autres aspects qui touchent plus spécifiquement Assainissement, **eauservice**, Routes et mobilité, mais qui demandent des efforts de coordination auxquels Urbanisme doit s'associer.

Les constatations faites l'an dernier au sujet d'un sous-effectif qui nous paraissait patent peuvent être renouvelées. La situation est préoccupante, car la situation de surchauffe liée aux grands projets en cours allonge indéniablement les délais des projets et réalisations « courants ».

Office de la police des constructions

La sous-commission a été alertée par le tableau qui figure au bas de la page 164 du rapport de gestion de la Municipalité. Son intervention a déclenché la correction suivante :

Détail du traitement – nombre de jours	2011	2012
Dossiers soumis à autorisation avec enquête publique, de l'ouverture de l'enquête à la délivrance du permis ²⁶	126	255 143
Dossiers soumis à autorisation sans enquête publique, de la réception du projet à la délivrance du permis	42	172 61

Les nombres erronés incluent la durée qui s'écoule entre la première présentation des dossiers à la direction et le moment où, complétés sur le plan formel, ils peuvent être engagés dans la procédure. Dans cette phase préliminaire, le retard peut aussi être dû aux auteurs des projets qui mettent du temps à rendre leur nouvelle copie.

Il n'empêche que, s'agissant des durées moyennes figurant dans le tableau, des questions se posent. D'abord sur les durées en elles-mêmes ; nul doute qu'elles doivent paraître bien longues à d'aucuns. Ensuite, sur le fait qu'elles augmentent. Selon les termes mêmes des responsables « L'augmentation de ces durées s'explique d'une part par la mauvaise qualité des dossiers soumis à l'examen de l'Office de la police des constructions et par les difficultés générées par les exigences légales toujours plus nombreuses, notamment le diagnostic amiante et la loi sur l'énergie et, d'autre part, par la recrudescence d'oppositions. » Il est vrai que répondre à une opposition peut accaparer du temps. Mais est-ce au prix d'un rallongement sensible du délai ? Une opposition ne faisant que mettre en évidence des éléments d'un dossier qui doit être examiné, il semble curieux qu'elle puisse être cause d'un retard marqué, sauf à laisser entendre que, sans elle, certains points auraient pu être traités avec moins d'attention.

De fait, le problème paraît structurel. Au manque de ressources humaines s'ajoute la difficulté de faire face à des situations particulières. Ainsi, il est impossible de remédier à des absences de longue durée par un apport temporaire de personnel. En effet, on ne peut trouver des remplaçants ou des auxiliaires formés pour la tâche spécifique à remplir. Pour cette raison, on ne peut donc également bénéficier d'apports extérieurs pour absorber des pics de demandes à certaines périodes de l'année.

²⁶ A noter qu'il s'agit bien de la délivrance du permis et non de sa validité qui peut être retardée ou annulée suite à un recours. Cette procédure n'étant pas du ressort de l'office, le laps de temps qui s'écoule alors n'est pas pris en compte dans la statistique et n'a pas à l'être.

- **15^e observation :** *La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis à l'Office de la police des constructions.*

Atelier des maquettes

La Commission a visité cet atelier impressionnant. Les maquettes jouent un rôle important dans l'information de la population; on lui en présente pour illustrer certains projets. Elles mériteraient un lieu permanent d'exposition qui susciterait certainement l'intérêt du public.

Service d'architecture (ARCH)

Dans son activité, le service doit procéder au choix entre ce qu'il peut faire lui-même (mandats internes) et ce qu'il doit déléguer (mandats externes), mais contrôler. Il ne peut assumer l'élaboration et la mise en route de gros projets, faute de moyens et pour ne pas s'attirer le reproche de faire concurrence aux bureaux privés. Mais il semble que les mandats internes qu'il traite lui donnent satisfaction. Certains d'entre eux traitent de transformations à exécuter sans porter atteinte à des valeurs patrimoniales ; le suivi et les choix peuvent donc être l'objet de soins particuliers. Un bon exemple est fourni par la rénovation du petit collège de Florimont que les commissaires ont visité. Ces mandats internes permettent aux collaborateurs d'exercer leur métier dans sa plénitude et sa variété, de garder la main et de pouvoir ainsi exercer la surveillance des mandats extérieurs avec une compétence affinée.

On remarquera que les projets concernant les immeubles du patrimoine financier de la Ville échappent à la compétence du service. Par ailleurs, celui-ci n'a pas à sa disposition une liste des bâtiments communaux. En cas de besoin, il doit recourir aux documents établis par les assurances. La question de la connaissance du patrimoine de la Ville, des locaux loués pour ses besoins et de l'affectation de cet ensemble immobilier a déjà été évoquée. Elle mérite d'être remise à l'ordre du jour.

L'activité de ce service n'appelle pas d'autre commentaire.

Service d'assainissement (ASST)

Le service continue à se préparer à un certain nombre de modifications de ses installations et de son fonctionnement. La Station d'épuration des eaux usées (STEP) est lieu d'expériences physico-chimiques destinées à améliorer son fonctionnement. Les projets qui doivent en découler n'ont pas encore vu le jour. Hormis la station de dégrillage du Capelard que les commissaires ont visitée. Réalisation impressionnante, elle permet, en cas de grosses pluies, de détourner une partie de l'eau qui devrait être traitée à la STEP et qui est rejetée directement au lac après avoir été débarrassée des matériaux qu'elle transporte.

Le Plan général des eaux usées est bientôt au point ; la partie communale est certifiée, la partie intercommunale en voie d'achèvement.

La formation continue du personnel est l'objet d'attention. Des journées et des cours sont organisés pour une prise de conscience collective du rôle du service et des tâches qui l'attendent.

La Commission s'étonne que la participation de la Commune de Lausanne à la constitution de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL), qui a fait l'objet d'une décision du Conseil communal le 16 avril 1996,²⁷ soit encore en suspens. Une somme de 3'532'500 francs semble pouvoir être demandée en tout temps par GEDREL. A notre sens, il serait temps de conclure.

²⁷ Rapport-préavis N° 143/1995 : Participation de la Commune de Lausanne à la constitution de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL S.A.). Réponse à la motion de M. Yves-André Cavin.

eauservice (EAU)

Les grands projets urbanistiques lausannois ont des incidences importantes sur le réseau de distribution de l'eau. Il faut envisager le déplacement de conduites dont l'heure de remplacement n'a pas encore sonné. D'autres qui, elles, demandent voire exigent d'être remises en état sont invitées à patienter dans l'éventualité d'une modification imposée de leur trajet. La situation n'est pas sans risque. Sans compter les conduites qui sauteront en 2013 sans crier gare ou Hôtel de police (prédiction de M^{me} Pluie). Le service confronté à ces difficultés recensées et à l'imprévisible fait tout son possible pour agir au mieux. Mais le nombre de défaillances est en augmentation depuis 2009 (88 cas) pour atteindre 125 cas en 2012. La situation mérite une attention soutenue, ce que confirme un événement survenu en 2013.

Pour la gestion du temps de travail, le service a encore son logiciel propre, adapté à ses particularités.

Immeubles locatifs d'eauservice

Leur gestion est confiée au Service du logement et des gérances. Leur entretien laisse à désirer et leur statut futur est encore indéterminé. Il faudrait être assuré que le défaut d'entretien ne compromet pas l'état et la valeur des immeubles.

Nous remercions le directeur, les chefs de service et leurs collaborateurs pour leur disponibilité. Ils nous ont aidés dans notre tâche et nous ont fourni les renseignements demandés avec amabilité et célérité.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS)

Préambule

Courant mai, les membres de la sous-commission ont rencontré les chefs des huit services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, puis le conseiller municipal Oscar Tosato. Que tous ici soient remerciés de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans d'excellentes conditions.

Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui.

Le service attribue des subventions à une trentaine d'institutions ou d'associations offrant des prestations en faveur de l'enfance et de la jeunesse, notamment en matière de formation, de loisirs, d'accueil vacances et d'activités culturelles. L'enveloppe à la disposition du service représente environ 12 millions de francs, y compris les loyers des institutions subventionnées en imputation interne. Le service dispose en outre d'un montant de 90'000 francs pour les subventions « casuelles », servant à soutenir des projets ponctuels qui lui sont présentés en cours d'année.

Le contrôle de l'efficacité et de l'opportunité des subventions allouées passe par l'examen annuel des rapports sur les comptes, le budget et les activités des institutions concernées. Le service demande périodiquement au Service de la révision de faire des contrôles financiers d'institutions subventionnées ; ce contrôle est automatique pour les subventions supérieures à 50'000 francs.

Le contrôle sur les comptes des institutions subventionnées est approfondi par des visites que la cheffe de service, accompagnée au besoin par des adjoints experts dans le domaine, effectue auprès d'un tiers d'entre elles par année. Il serait difficile de les visiter systématiquement toutes chaque année, pour des raisons de temps. Cependant, les institutions qui reçoivent les subventions les plus importantes, comme par exemple la FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise) ou La Fièvre (association pour la promotion des sports à roulettes) sont visitées chaque année.

L'examen des activités de l'année écoulée et des projets de l'année en cours peut conduire le service à proposer à la Municipalité de revoir le montant des subventions à la hausse ou à la baisse, voire à supprimer des subventions dont la justification du renouvellement ne lui paraît pas établie. Ainsi, le service a proposé de revoir à la baisse (de 27'000 à 20'000 francs) la subvention à l'Association Alkémia (animation socioculturelle dans le quartier du Vallon), du fait que les subventions des années précédentes n'avaient pas été intégralement ni idéalement utilisées et que l'association demandait également des subventions au Canton et à la Loterie Romande. A l'inverse, le service a proposé de donner partiellement satisfaction à la FASL pour l'aider à assumer une augmentation de ses charges fixes. L'examen des fiches mises à jour par le service pour chaque institution subventionnée fait apparaître une gestion prudente et rigoureuse. La plupart des subventions sont reconduites, sans indexation, d'une année à l'autre, et les demandes d'augmentation sont refusées si elles ne sont pas soutenues par une argumentation solide.

Le service veille à éviter que des subventions soient accordées au même bénéficiaire par plusieurs services différents. Cette vérification est facilitée par un logiciel ad hoc, fonctionnant à l'échelle de l'administration communale. A noter que ce logiciel ne contient pas les données relatives à des subventions qui seraient octroyées par le Canton ou par d'autres instances.

Par ailleurs, les institutions demandeuses qui jugent l'aide de la Ville insuffisante sont encouragées à aller également chercher des subventions auprès d'autres collectivités ou fondations.

La cheffe de service se dit particulièrement intéressée à contrôler et maîtriser les domaines subventionnés. Elle passe aussi du temps à coordonner ses tâches avec celles du Canton. En l'absence de convention de subventionnement, le contrôle des prestations offertes par les institutions subventionnées demeure toutefois très subjectif.

Autres tâches du service

Outre les tâches relevant du domaine de la jeunesse et des loisirs, la cheffe du SJL endosse certaines tâches relevant du secrétariat général, la fonction de secrétaire général n'existant pas dans cette direction. Ces tâches ne figurent pas explicitement dans l'organigramme du service. Ainsi, la cheffe du service a dû, par exemple, consacrer un temps considérable à un conflit de travail compliqué survenu au Service dentaire. La suppression du Secrétariat général en octobre 2009 en a eu pour conséquence, pour le SJL, la prise en charge de prestations internes à la direction (mise en place de règles de gouvernance et suivi des décisions politiques concernant la DEJCS) étrangères à ses métiers traditionnels.

La délégation est impressionnée par l'ampleur des missions confiées à la cheffe de service. Elle s'interroge sur le bilan des changements des structures de l'administration, qui contraignent la cheffe ou le chef de service concerné, chaque fois qu'elles surviennent, à un important travail de reformulation des missions du service afin de recréer une identité et une culture de service propre à favoriser la motivation et l'engagement des collaborateurs. Cette interrogation ne concerne pas exclusivement le SJL, mais tous les services qui doivent faire face à un changement de leur composition et de la liste de leurs missions.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui.

En complément des onze Centres de vie infantine municipaux, le service subventionne 44 structures privées, recensées dans le Réseau-L (Réseau d'accueil de jour de Lausanne) mis en place en 2008. Il s'agit de :

- 17 institutions privées de quartier,
- 15 institutions privées en partenariat avec une ou plusieurs entreprises,
- une structure d'accueil familial de jour (l'AMIFA),
- 10 structures à temps d'ouverture restreint,
- une structure d'accueil de la Vallée de la Jeunesse.

Le part de subventionnement de ces structures revenant à la Ville de Lausanne est conforme à la loi cantonale sur l'accueil de jour de 2006. Elle repose sur une « Charte fondamentale du réseau d'accueil de jour de Lausanne », établie en 2008 entre la Ville et les structures concernées. Cette charte règle la gouvernance et les missions du Réseau-L. A l'exception de trois subventions spécifiques représentant 0,4 % du total des subventions allouées au titre de la prise en charge de l'enfance, aucune subvention n'est accordée par la Ville à des institutions hors de ce réseau, qui n'auraient pas adhéré à la charte.

Toutes les subventions sont liées à une Convention de subventionnement. Les comptes et les budgets des associations concernées sont vérifiés annuellement par leur organe de révision et tous les deux ans par le Service de la révision de la Ville. Le SAJE reçoit chaque année, entre avril et mai, les présidents, directeurs et trésoriers des structures subventionnées. Les comptes et budgets sont analysés et un protocole de régularisation est établi et signé par tous les partenaires.

Le système des obligations réciproques des structures du Réseau-L et de la Ville est à tel point détaillé que le contrôle du bien-fondé et de l'adéquation des subventions communales paraît aussi serré que le contrôle des services de l'administration elle-même. Cela n'écarte pas ipso facto tous les risques de

mauvais usage des deniers publics, mais on voit mal comment l'administration communale pourrait exiger des partenaires qu'elle subventionne une fiabilité supérieure à ce qu'elle exige d'elle-même.

La première crèche lausannoise dédiée à l'accueil de jour remonte à 1873 ! Le chef de service indique que les subventions sont accordées à des institutions privées qui suivent des règles identiques à celles des services de l'administration (par exemple en ce qui concerne le système salarial). Cependant, ces institutions reposent pour la plupart sur un engagement citoyen. Elles sont souvent propriétaires de leurs murs. Elles ont une identité enracinée dans une histoire plus ancienne que l'intervention de la Ville dans leur domaine d'activité ; la reprise de leurs activités par la Ville ne paraît pas indiquée, car elle se traduirait par une perte de dévouement et d'engagement bénévole. Les associations de parents, notamment, y jouent un rôle important. En outre, ces associations peuvent obtenir auprès d'autres instances des dons que la collectivité publique ne pourrait pas solliciter.

Une offre inférieure à la demande

Le système mis en place en Ville de Lausanne paraît irréprochable sous l'angle du contrôle du bien-fondé des subventions. La délégation relève néanmoins que, dans ce domaine, les efforts cumulés de la Ville et des institutions privées peinent à satisfaire les besoins de la population lausannoise. Selon les indications du chef de service, le temps d'attente moyen pour obtenir une place dans une crèche est de cinq mois et demi, et plus de 1500 enfants doivent attendre plus de six mois avant de trouver une place. Cette insuffisance est de nature à entraver les efforts des parents de jeunes enfants pour concilier les exigences de leur emploi et de leur vie familiale.

- **16^e observation :** *La Municipalité est invitée à dire comment elle compte stimuler la création de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, afin de mieux répondre aux besoins des familles lausannoises concernées.*

Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Marginalement.

Les subventions sont peu pratiquées par le service. Il en octroie trois :

- à l'Orchestre des collèges et gymnases lausannois, depuis 1981,
- à l'Association des fifres et tambours, depuis 1981,
- à l'Association pour la formation de jeunes danseurs, depuis 2006.

Les subventions versées à l'Association de l'orchestre des collèges et gymnases, comme à l'Association des fifres et tambours, sont réglées par une convention entre le Canton et la Commune. Ces deux associations remettent leurs comptes et leur rapport d'activité annuels au Canton comme à la Commune. Quant à la subvention à l'Association pour la formation de jeunes danseurs, elle couvre uniquement le loyer d'un local de danse. Ces subventions résultent d'une volonté politique qui ne paraît, en l'état, pas remise en question.

Intégration des élèves immigrés

Le service s'occupe principalement de tâches communales (infrastructures et bâtiments) et cantonales transversales, notamment l'accueil des élèves migrants. Il constitue le guichet unique des écoles lausannoises, ce qui simplifie considérablement la tâche des parents qui ont besoin d'informations ou de prestations relatives à la scolarisation de leurs enfants. La tâche accomplie par Lausanne dans ce secteur paraît colossale, au vu de la diversité des conditions sociales et culturelles des élèves issus des familles immigrées. Il y a 95 langues maternelles différentes parmi les élèves des écoles lausannoises. Certaines classes sont composées uniquement d'élèves allophones. Lausanne a mis en place un décanat d'accueil, qui reçoit chaque famille immigrée pour l'aider à orienter ses enfants dans l'école publique. Aux dires du chef de service, les efforts de la Ville de Lausanne dans ce domaine répondent à des besoins qui s'expriment à Lausanne de manière plus intense que dans les autres communes, vont au-delà de ce qu'exige le Canton, et sont parfois mal reconnues par ce dernier.

Le chef de service admet que les problèmes des élèves des familles immigrées ne s'arrêtent pas aux frontières de la commune. Néanmoins, selon son expérience, une fusion de communes ou la création de services centralisés à l'échelle de l'agglomération lausannoise dans ce domaine ne serait pas opportune. A ses yeux, Lausanne présente actuellement la taille idéale pour gérer les problèmes des élèves immigrés de manière efficace, sans perdre la dimension humaine nécessaire à l'accueil et à la bonne intégration des familles concernées.

Changements à la tête du service

Dans ce service, une page va se tourner en automne, avec le départ à la retraite du titulaire et de plusieurs de ses adjoints. Le chef du service s'attache à préparer le renouvellement de son équipe en sorte que son successeur, déjà désigné, puisse prendre ses fonctions dans les meilleures conditions possibles.

- **17^e observation :** *La Municipalité est invitée à vérifier auprès de l'autorité cantonale que celle-ci reconnaît la pertinence des mesures mises en place à Lausanne pour favoriser l'intégration des élèves issus de familles immigrées.*

Service de santé des écoles (SSE)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui.

Le total des subventions gérées par le SSE s'élève à 778'000 francs (montant inchangé au budget 2013), répartis entre la Fondation As'trame (15'000) les foyers éducatifs en milieu ouvert Appart' Epinettes (328'000) et Midi (335'000) et l'Association Telme (100'000). Les moyens de contrôle de l'usage de ces subventions sont identiques à ceux des autres services.

Recherche difficile d'un chef de service

Le service peine à trouver un successeur à l'actuel chef de service qui, ayant dépassé l'âge de la retraite, assure l'intérim avec un contrat de chef de service auxiliaire. La difficulté à trouver un médecin présentant toutes les qualités requises pour ce poste constitue d'ailleurs l'une des explications du retard pris par le projet de fusion du Service de santé des écoles, du Service dentaire scolaire et du Service de psychologie scolaire.

Prévention

Le SSE déploie une activité intense en matière de prévention dans les établissements scolaires, à travers une série d'interventions dont les thèmes principaux sont l'hygiène, la sexualité, la violence et les toxicomanies (2581 périodes scolaires au total). Il a introduit, nonobstant l'opposition d'une partie du corps enseignant, le « Plan d'accueil intégré – mesures scolaires » (PAIMS), qui vise à l'accueil de l'enfant touché dans sa santé physique à l'école et à l'aménagement de son parcours scolaire pour qu'il puisse participer à un maximum d'activités. Une centaine d'enfants, souffrant principalement de diabète, d'épilepsie ou d'allergies, en ont bénéficié en 2012.

Les programmes conduits par le SSE dans les établissements scolaires, en collaboration avec les établissements concernés, dépassent souvent le cadre de la santé au sens strict, pour s'étendre à tous les problèmes relationnels qui se manifestent dans les classes et dans les préaux. Quelques titres pour illustrer cet aspect : « On se mobilise ensemble pour notre récré et non l'un contre l'autre », « Action innocence », « La bagarre, y'en a marre », « Journée du respect ». Aux yeux du chef de service, ces programmes ont un rapport direct avec sa mission, dans la mesure où ils contribuent à la prévention de la violence, qu'elle soit psychique ou physique.

Le chef de service juge qu'il peut accomplir ses diverses tâches dans de bonnes conditions. Il déplore toutefois des lacunes dans la prévention primaire des toxicomanies, notamment l'insuffisance de l'information sur les produits. Il est en outre préoccupé par la stagnation des projets de prévention du suicide chez les jeunes, alors que le Canton a manifesté il y a dix ans déjà sa volonté d'agir dans ce

domaine. Selon lui, un programme spécifique de prévention du suicide des jeunes pourrait être efficace, pour peu que son élaboration et sa mise en forme soient prises en main par l'autorité cantonale.

Service de psychologie scolaire (SPS)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Non.

Le chef du SPS a, administrativement, le rang de chef d'office. Cette classification avait été établie dans la perspective d'une fusion avec le Service dentaire scolaire et le Service de santé des écoles. La fusion ne s'est pas réalisée et ne se réalisera pas sous la forme prévue, en sorte que le Service de psychologie scolaire restera un service à part entière, et son chef devrait accéder au rang de chef de service. Ci-après, il est désigné comme « chef du service ».

Le chef du service se définit lui-même comme un « fonctionnaire cantonal dans un bâtiment lausannois ». En effet, les bâtiments et les bureaux sont à la charge de la Ville, alors que le financement des prestations est assuré par le Canton depuis que celui-ci a repris à son compte les tâches assumées par les psychologues, psychomotriciens et logopédistes. Le SPS exécute les tâches cantonales par délégation et dispose d'une grande autonomie.

L'existence même d'un SPS pour la Ville de Lausanne se justifie, aux yeux du chef du service, pour des raisons pratiques. Les liens directs avec les autres services communaux qui s'occupent des élèves des écoles lausannoises favorisent un traitement rapide des dossiers, avec des interlocuteurs qui connaissent le terrain. En outre, le SPS intervient souvent en appui au Service d'accueil de jour de l'enfance dans le domaine de la détection précoce.

Augmentation de la charge de travail

L'augmentation du nombre des immigrés et de leur diversité rend plus complexes et plus lourdes les tâches du SPS. Les élèves des classes d'accueil, où les enfants des familles immigrées apprennent le français, ont des besoins plus importants que la moyenne en psychomotricité et en logopédie. Il en résulte, pour le personnel du SPS, une certaine surcharge qui se traduit par des retards dans le traitement des demandes, notamment en matière de guidance parentale et d'appui aux enseignants. Le chef du service déplore l'allongement des listes d'attente, qui suscitent des incompréhensions, voire des frustrations chez certains parents.

Cela étant, les collaborateurs du service ne paraissent pas mécontents de leur sort, si l'on en juge par la statistique des mouvements du personnel, qui annoncent zéro démission en 2012.

Service dentaire scolaire (SDT)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Non.

L'ancien chef de service n'a pas été remplacé, car ce service était destiné, en 2010, à fusionner avec les services de la Santé des écoles et de la Psychologie scolaire. La fusion n'a pas été réalisée. En 2013, il apparaît que cette fusion ne concernera que le Service dentaire scolaire et celui de la santé des écoles, pour des raisons qui relèvent principalement des modifications en cours de la législation cantonale (voir à ce sujet le chapitre *Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale* ci-après).

Le service assure l'examen dentaire, lors de séances de dépistage, de tous les enfants scolarisés à Lausanne. Quelque 50 % des élèves sont inscrits auprès du service. Avantages de cette inscription : des dentistes habitués à prendre en charge des enfants, autant du point de vue psychologique que du point de vue thérapeutique, des factures moins élevées que dans les cabinets privés, et des possibilités d'aide financière. Les dentistes engagés par le service ont un salaire inférieur à ce qu'ils pourraient gagner dans un cabinet privé ; ils bénéficient en revanche des vacances scolaires et d'une prise en charge de quelques opérations administratives.

Insuffisances de la prévention des caries

La cheffe de service ad interim insiste sur le besoin de ressources supplémentaires pour la prévention. Le service est en effet confronté à des situations d'hygiène buccale inexistante chez certains enfants, dont les parents ne paraissent pas comprendre l'intérêt et l'importance de l'hygiène dentaire. La prophylaxie en matière de carie est absolument essentielle. Un renforcement de la prévention, avec un effort particulier de communication avec les parents des enfants à risque, serait particulièrement utile dans les garderies.

Problème informatique

La cheffe de service ad interim attire enfin l'attention sur des difficultés rencontrées avec le logiciel *Médident*, dans lequel doivent être saisies toutes les données concernant les patients. Ce logiciel, imposé par le Canton pour les assurés sociaux, est d'une utilisation compliquée, impose des doubles saisies absurdes et cause d'importantes pertes de temps aux collaborateurs du service. La cheffe de service a.i. souhaiterait être associée aux discussions portant sur les modifications à apporter à ce logiciel.

- **18^e observation :** *La Municipalité est invitée à communiquer le calendrier pour rendre compatibles les différentes applications informatiques utilisées par le Service dentaire scolaire.*
- **19^e observation :** *La Municipalité est invitée, suite à la réponse à l'observation N° 16/2011²⁸, et au constat de cette année, à communiquer l'état d'avancement des travaux relatifs à la prophylaxie dentaire.*

Service du travail (ST)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Marginalement.

Le service subventionne trois associations, pour un montant inférieur à 100'000 francs : la Bourse du travail, l'Association de défense des chômeurs et l'Association des demandeurs d'emploi. Les sommes sont principalement affectées au paiement des loyers. Le service effectue le contrôle au moyen de l'étude des comptes et des rapports d'activité, ainsi que par des visites. Il y a deux projets de convention de collaboration en cours, avec les associations actives dans l'aide à la recherche d'emploi.

Le chef de service estime que ces associations sont très utiles : les Offices régionaux de placement (ORP) disposent d'un temps limité pour traiter de chaque dossier particulier, alors que les associations ont des bénévoles disposés à écouter longuement les chômeurs en difficulté, pour les guider dans leurs démarches et contribuer à les sortir de leur isolement.

Tâches déléguées par le Canton

Dans le domaine de l'emploi, il y a un partage des tâches entre le Canton et la Ville, via une délégation de compétences du Service cantonal de l'emploi (qui accomplit lui-même des tâches relevant du Secrétariat d'Etat à l'économie). Le chef de service estime que ses relations avec le Service cantonal de l'emploi sont bonnes. Une convention de collaboration est en cours de négociation pour l'application de la loi sur le travail et de la loi sur l'assurance-accidents.

A l'image des compétences de sa police, Lausanne est la seule Commune du Canton à disposer d'autant de compétences en matière de travail. Il y a des raisons historiques à cette situation, du fait que certaines prestations, dans le domaine de l'emploi, ont été instituées à Lausanne avant d'être introduites à l'échelle cantonale. Il reste des raisons pratiques, d'efficacité et de proximité : 25 % des habitants du canton suivis par les ORP résident à Lausanne. D'autre part, la gestion des dossiers complexes, impliquant une collaboration avec les services compétents dans les domaines de l'aide

²⁸ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2011, p. 44 et 137.*

sociale, du logement ou de la santé peut être coordonnée directement au sein de l'administration communale. La collaboration avec d'autres services de la Ville est particulièrement indiquée en matière d'emplois temporaires subventionnés (ETS), du fait que plusieurs services accueillent des ETS.

Service social Lausanne (SSL)

Question transverse : le service octroie-t-il des fonds à des organismes extérieurs ? Oui.

Les subventions relevant du service constituent un héritage de l'ancien Secrétariat général. Le chef de service se réfère au rapport-préavis de 2005 sur la politique sociale communale (préavis 2005/51), qui définit les objectifs et les principes de la politique sociale communale.²⁹ Il s'appuie également sur une note du 12 novembre, approuvée par le Municipalité, qui définit le mode de subventionnement du service.

Le total des subventions à des institutions se monte à 10'270'000 francs aux comptes 2012. Les subventions les plus importantes financent des mandats de prestations confiés à des institutions privées d'intérêt public, pour la mise en œuvre de politiques décidées par les autorités communales. La Municipalité fournit chaque année, dans le cadre du budget, une explication sur les augmentations, les diminutions ou les suppressions de subventions. Il n'y a pas d'attribution automatique : les institutions subventionnées doivent déposer une demande chaque année. Les contraintes du budget communal se traduisent par une grande rigueur dans l'examen des demandes d'augmentation de subventions ou de nouvelles subventions, la règle commune étant celle du « budget de base zéro ». De plus en plus, le but de la Ville est d'acquiescer des prestations à des prix convenus, au moyen de conventions de subventionnement.

Le chef de service est convaincu de l'opportunité de déléguer des tâches à des associations ou des institutions à but idéal, plutôt que d'en charger l'administration communale, dans la mesure où cela permet de tirer parti de la motivation et l'engagement bénévole qui les animent, même si elles tendent de plus en plus à se professionnaliser. Le critère qui a prévalu pour l'octroi des subventions est celui de l'existence d'organismes établis, comme l'Armée du salut ou la Fondation Mère Sofia. La valeur des prestations fournies par les associations est bien supérieure au montant des subventions communales. Ainsi, le SSL octroie une subvention de 500'000 francs au Point d'Eau, pour des prestations valant probablement plusieurs millions.

Le volume des subventions octroyées par le Service social s'est réduit par étapes ces dernières années, dans la mesure où plusieurs d'entre elles ont été reprises par l'Etat. La Ville a ainsi corrigé des situations où elle payait deux fois : une fois directement à l'institution, une autre fois en participant indirectement à la subvention cantonale par le biais de la facture sociale. C'était le cas, par exemple, de la subvention au Centre social protestant. Aujourd'hui, la Ville ne paie plus qu'une fois, via la facture sociale.

Le service veille à l'efficacité des prestations subventionnées, comme l'exige le rapport-préavis de 2005. Dans certains domaines, il a introduit des appels d'offres en faisant jouer la concurrence, ce qui a pu conduire à la réduction des prix facturés par les institutions concernées. Ainsi, les cinq institutions de la Communauté pour la formation élémentaire des adultes (CIFÉA) facturent aujourd'hui des prix inférieurs à ceux qui étaient pratiqués il y a cinq ans.

Le service doit en outre vérifier que les fonds qu'il alloue sont bien utilisés. Les instruments de ce contrôle résident souvent dans les conventions de prestations conclues avec les institutions mandatées. Ils peuvent varier selon la nature des tâches confiées. Ainsi, par exemple, la Fondation Mère Sofia doit indiquer chaque mois le nombre de repas servis à la Soupe populaire. Autre exemple, la Fondation ABS (Accueil à Bas Seuil) doit indiquer chaque année le nombre de kits de matériel stérile remis aux personnes toxicodépendantes. Les mandats aux institutions subventionnées font l'objet d'un pilotage assuré par les gestionnaires de prestations du service. Ceux-ci rencontrent régulièrement les

²⁹ Politique sociale communale. Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

responsables des institutions, ce qui leur permet de prendre connaissance de l'évolution des besoins et des réponses à y apporter. Il est arrivé que le service intervienne dans une association qui donne des signes de fragilité, par exemple en cas de démission du comité, pour l'aider à surmonter ses problèmes internes et à rester apte à l'accomplissement des tâches qu'elle s'est données.

D'autres contrôles sont opérés par le Service de la révision de la Ville et par l'autorité cantonale de surveillance des fondations.

Les fraudes, qui se produisent pour l'essentiel dans le domaine des aides individuelles, représentent environ 3,5 % des cas traités par le service, qui dispose de quatre enquêteurs afin de lutter contre les abus.

Problèmes de personnel

Le chef du service considère néanmoins que les ressources dont il dispose pour le suivi des institutions qu'il subventionne sont très limitées, en comparaison avec celles des services cantonaux qui gèrent des volumes de subventions comparables. Il relève également que son service a perdu des employés qualifiés qui ont choisi d'aller exercer leurs talents dans une commune voisine où les rétributions sont supérieures. Tout départ avant la retraite d'un collaborateur qualifié se traduit par une diminution de l'efficacité du service correspondant au temps et à l'énergie qu'il faut consacrer à la recherche, puis à la mise au courant des nouveaux collaborateurs.

- **20^e observation :** *La Municipalité est invitée à rechercher les raisons du taux de rotation observé au Service social Lausanne et à prendre des mesures pour y remédier.*

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Fusion de services

M. Tosato confirme les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un médecin pour diriger ce qui aurait dû être un grand service de la santé scolaire regroupant le Service dentaire scolaire (SDT), le Service de psychologie scolaire (SPS) et le Service de santé des écoles (SSE). Ces difficultés s'expliquent en partie par les exigences cantonales en matière de reconnaissance des diplômes pour les médecins formés à l'étranger. Le projet de regroupement, qui avait l'aval du Médecin cantonal, n'est plus d'actualité. Il se limitera à une fusion du SSE et SDT. Le Service de psychologie scolaire n'est plus concerné. Cette configuration paraît opportune, aux yeux des principaux protagonistes, en fonction de la future loi cantonale sur la pédagogie spécialisée, appelée à remplacer l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé. La DEJCS paraît réduite, dans ce domaine, à naviguer à vue dans un environnement mouvant. Cela étant, M. Tosato se dit convaincu que le chef du nouveau service regroupant les prestations communales dans le domaine des soins dentaires et de la santé pourra être trouvé prochainement.

Interrogations sur la fonction de secrétaire général

La sous-commission a longuement interrogé M. Tosato sur la dispersion des fonctions d'un secrétariat général entre ses différents chefs de service. Il résulte de cet entretien un tableau contrasté. D'un côté, il paraît pertinent d'avoir supprimé un poste dont les tâches peuvent être efficacement réparties entre les chefs des différents services de la direction. D'un autre côté, il subsiste un « noyau dur » de la fonction de secrétaire général, qui touche la coordination entre les services, l'administration générale de la direction et le contrôle de qualité des documents émanant de la direction. Ces tâches sont actuellement assumées d'une part par la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, d'autre part par le conseiller municipal lui-même. Les surcharges respectives de l'une et de l'autre conduisent la Commission à se demander si la suppression du poste de secrétaire général n'a pas eu, au final, plus d'inconvénients que d'avantages. Il paraît à tout le moins problématique que le conseiller municipal doive personnellement prendre en charge la correction formelle de préavis destinés au Conseil communal, ou que la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs doive consacrer de longues heures à la gestion de conflits de travail survenus dans un autre service que le sien. Ce problème n'est pas

urgent, car les personnes concernées se sont adaptées à la situation, y font face avec vaillance, mais il se reposera avec acuité le jour où le titulaire de la direction changera.

La Commission note que le directeur des Services industriels et les deux conseillers municipaux élus en 2011 ont réintroduit dans leur organigramme un poste de secrétaire général, ou chargé de tâches analogues à celles d'un secrétaire général. Il en résulte une perte de cohérence de l'organisation de l'administration communale, et un manque de clarté sur la fonction même de secrétaire général. La situation actuelle résulte évidemment de l'histoire récente et s'explique sans doute par les conditions particulières de chaque service, mais elle ne paraît pas satisfaisante à long terme. S'il y avait un secrétaire général (ou une secrétaire générale) dans chaque direction, les titulaires pourraient se réunir périodiquement et mettre en commun les problèmes qu'ils rencontrent en matière de coordination entre les services, de maîtrise du budget, de gestion des conflits de travail, de préparation des séances de la Municipalité, et – last but not least – de rapports avec le Conseil communal, afin de faire jouer les synergies et d'unifier les bonnes pratiques.

Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)

Préambule

La Direction des finances et du patrimoine vert a été remaniée en 2011, elle est composée de quatre services. La sous-commission les a tous visités et a rencontré les chefs de service et la directrice, que nous remercions pour leurs réponses et leur accueil. Les rapports des différents services étant en règle générale très complets, nous n'apporterons dans notre rapport que quelques compléments.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Question transverse : suivi des subventions octroyées par la Ville

Le SPADOM verse un montant financier annuel de 30'000 francs à la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA). Cette subvention est octroyée depuis 2008, et son montant est resté constant. En début de législature, la directrice des Finances et du patrimoine vert a rencontré les organes dirigeants de la SVPA afin de vérifier l'efficacité de cette subvention. Le bilan sur la prise en charge des animaux de fourrière et leur placement montre que la SVPA fait une utilisation adéquate des moyens mis à sa disposition. D'autre part, si la SVPA ne fournissait pas cette prestation celle-ci devrait être prise en charge par le SPADOM, ce qui reviendrait plus cher pour la collectivité. Un projet pour la création d'une fourrière pour le gros bétail est en cours d'étude par la SVPA et le SPADOM.

Organisation

L'ensemble du SPADOM est partagé en quatre divisions :

- une division Administration qui gère les finances et supervise les trois autres divisions :
- la division Gestion des sols et des végétaux (GESOLVEG), qui gère les parcs, les domaines, les forêts et les cimetières ;
- la division Logistique composée de quatre unités qui sont les établissements horticoles, les ateliers, les bâtiments et les vignobles ;
- le bureau d'Etude et planification qui se charge des études, des projets et des réalisations.

Effectifs

Le SPADOM totalise 325 collaborateurs et 29 apprentis exerçant une quarantaine de métiers différents pour assurer la gestion et l'exploitation de 3000 hectares composés de forêts, de terres agricoles et viticoles, de parcs et jardins urbains et de cimetières, propriétés de la Ville de Lausanne. Dans les nouveaux engagements, une « jeune œnologue » a été chargée de la sortie d'une gamme de nouveaux produits afin d'améliorer la qualité et la vente des vins. En règle générale, l'effectif du personnel reste stable. Dans les motifs des fins d'emploi, les trois démissions sont dues à des changements de domicile et le licenciement est celui d'une personne en fin de droit d'indemnités de perte de gain pour maladie qui a été dirigée vers l'assurance-invalidité. Les apprentis sont au nombre de 29 personnes dont 30 % de femmes qui sont apprenties horticultrices option « floriculture ». Pour l'ensemble des apprentis horticulteurs, le taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage reste très important, il est de l'ordre de 50 %. La difficulté pour les apprentis est de reconnaître et surtout de mémoriser les noms de trois cent plantes en français et en latin. La nomenclature latine permet une identification des plantes dans le monde entier de par son usage généralisé.

Déprédations et déchets

Le secrétariat de la division Administration traite tout ce qui a trait aux déprédations qui restent une préoccupation du service. Celles-ci, pour ne citer que quelques exemples, vont de la casse du mobilier urbain à celle des buses d'arrosage automatique en passant par les vols de plantes. Des formes de déprédations ou vandalisme peuvent être saisonnières, par exemple à la première neige, des barrières forestières sont régulièrement arrachées par des conducteurs de 4x4 en mal de sensations, ou encore au printemps les fleurs plantées sur les quais d'Ouchy disparaissent régulièrement. Le service porte plainte pour tous dégâts en dessus de 1000 francs. La ligne budgétaire pour les déprédations s'élève à 176'000 francs.

Les déchets sont trop souvent laissés dans les espaces verts, l'introduction de la taxe au sac a eu comme effet annexe d'augmenter encore ces dépôts de déchets.

- **21^e observation :** *La Municipalité est invitée à rechercher une solution durable pour éviter les dépôts de déchets non autorisés dans les espaces verts.*

Domaines

La reconstruction de la Sèche des Amburnex a pu être couverte par l'enveloppe ECA.

Les aménagements aux Saugealles permettront de mettre le bétail en stabulation libre ce qui devrait être opérationnel à la fin de l'été 2013.

Forêts

Il faut se rappeler que 40 % de la superficie communale de la ville de Lausanne est occupée par la forêt. Un projet de valoriser les bois du Jorat comme « parc naturel périurbain » est à l'étude et s'inscrit dans la nouvelle loi sur les parcs naturels de la Confédération. Il pourrait être constitué d'une surface d'un seul tenant de 400 hectares ou de 4 surfaces de 150 hectares chacune. Il n'existe en 2012 qu'un seul exemple de « parc naturel périurbain » en Suisse, le « Wildnispark Zürich », qui a été constitué en 2009 en regroupant la forêt de « Sihlwald » et le « Langenberg », le plus ancien parc animalier helvétique. Ce « parc naturel périurbain » offre une combinaison unique de forêt, d'univers sauvage et d'animaux. Avec les secteurs de « Sihlwald » et de « Langenberg », ce parc a une surface de 12 km² et permet chaque année à plus d'un demi-million de visiteurs, de découvrir cet espace qui allie zone de détente et « monde sauvage » et se développe au rythme de la nature. Un projet pour les bois du Jorat a été déposé en ce sens par une association à la fin de l'année 2012. Celle-ci prévoit d'intégrer dans ce projet un centre équestre et des chambres d'hôtes. Il est aussi prévu de laisser des zones en « sanctuaires » et de ne plus y faire des coupes de bois, afin que les cycles naturels de la végétation et de la faune puissent s'y recréer.

Dans la forêt de Sauvabelin, la réserve des vieux chênes va être doublée, et selon la convention signée avec le Canton, aucune intervention, sauf cas de force majeure, ne pourra être entreprise dans cette réserve durant les cinquante prochaines années.

Manifestations publiques

Le SPADOM est très actif dans l'organisation ou la co-organisation de manifestations publiques, alliant intelligemment nature et culture en promouvant une identité locale et une sensibilisation et éducation à la protection et au développement du patrimoine matériel et immatériel, qui contribuent à valoriser l'image de la Ville de Lausanne et le bien-être de ses habitants ou hôtes de passage.

2012	
08.02	Vernissage de l'exposition des lauréats du concours d'architecture du projet « La Porte des étoiles » au forum d'architectures (f'ar).
14.03	Mise de bois feuillus : résultats décevants, aucun des 725 m ³ de hêtre proposés par la Ville ne trouve preneur, car les prix proposés par les acheteurs sont trop bas. Seuls 88 m ³ de chêne, 65 m ³ de frêne et 12 m ³ d'érable sont vendus.

17.03	Deuxième édition d'Arbracadabra dans les bois de Sauvabelin, autour de la Tour : beau succès, env. 2000 participants selon les organisateurs.
03.04	Vernissage de la publication <i>Mémoire Vive</i> « Spécial Jorat » au Théâtre du Jorat en présence de M ^{me} Germond et des partenaires du projet de Parc naturel périurbain.
10.04	Sortie de presse du catalogue des activités SPADOM spécial « Ville du Goût » : 13 balades gustatives pour un joli succès.
03.05	Bouquet de chantier du mur en pierres sèches de la vigne du Languedoc en présence de M ^{me} Germond.
05.05	Epages en fête. Invités d'honneur : les trois vignobles de la Ville en Lavaux.
09.05	Inauguration des drapeaux d'Ouchy en présence de M ^{me} Germond.
09.05	Assemblée constitutive à Froideville de l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » en présence de M ^{me} Germond.
12.05	Mise en bouteille sur la place Saint-François (Rochefort rosé).
12.05	Inauguration du plantage de Florency en présence de M ^{me} Germond.
14.05	Démarrage de l'opération « Cheval urbain » pour la deuxième année. M. Albéric Moinat, cocher.
26 & 27.05	Caves ouvertes vaudoises avec la participation des cinq domaines lausannois.
02.06	Journée lausannoise du vélo avec la Rando des farfadets. Très gros succès.
14.06	Inauguration du bureau ECO 46. 100 personnes.
15.06	Inauguration à la place de jeux du Devin (panneaux).
16.06	Journée solidarité handicap au refuge des Saugealles.
16.06	Dernières portes ouvertes à ECO 46. 250 visiteurs.
30.06	Inauguration de la Sèche des Amburnex après l'incendie de 2009.
21.07	Championnats du monde de course d'orientation dans les bois du Jorat.
04.08	Moissons à l'ancienne dans le parc de l'Hermitage et dans le cadre de l'année du goût. Très belle participation du public. Météo superbe.
30.08	Visite des préfets. Arrêt aux Saugealles et au Clos des Abbayes. Excellente prestation du SPADOM.
19.09	Soupe à la courge sur la place Pépinet dans le cadre de la « Semaine du Goût ».
20.09	Repas de clôture de « Lausanne, Ville du Goût 2012 » à l'orangerie de la Bourdonnette. 135 personnes dégustent un magnifique menu composé et préparé par 7 chefs lausannois.
22.09	Cérémonie de clôture de « Lausanne, Ville du Goût 2012 » derrière le Casino de Montbenon. Le SPADOM présente ses vins avec de nombreux autres artisans qui proposent leurs produits. Temps maussade mais assez bonne participation du public.
26.09	Inauguration de la place de jeux de Vers-chez-les-Blanc (En Coumenets).
01.10	Lancement de la campagne ASPO, Association suisse pour la protection des oiseaux, à Sauvabelin. Une classe d'école lausannoise participe à la recherche et à la désignation d'arbres hôtes.
06.10	12 ^e édition de « Un arbre, un enfant ». 1511 naissances à Lausanne et 41 à Romanel. 500 familles inscrites et 1900 personnes sur le site. Cérémonie officielle par M ^{me} Florence Germond.
31.10 – 04.11	Stand des vins de la Ville sur le bateau COOP à Genève.
28.11 – 08.12	Exposition au Forum de l'Hôtel de Ville « Ma ville, c'est ma nature ». Environ 1500 personnes ont visité l'exposition.

03.12	Dégustation des vins nouveaux à l'Abbaye de Mont pour les clients. Très belle participation de 200 personnes sous le parrainage de Georges Wenger du Noirmont.
08.12	210 ^e mise des vins de la Ville. Très bonne participation. Tous les lots sont vendus. Les prix sont assez soutenus sur La Côte.
19.12	Traditionnelle vente des bois au Boscal ; malgré un marché morose, les acheteurs sont bien présents. La totalité des bois feuillus lausannois est vendue ; seul un lot de douglas dont l'offre est jugée insatisfaisante est soustrait à la vente. Sur un total de 750 m ³ , il y en a 565 qui sont vendus au prix moyen de 106 francs le m ³ .

Service achat et logistique Ville (SALV)

Question transverse : suivi des subventions octroyées par la Ville

Pas de subventions octroyées par ce service.

Missions du SALV

Le SALV procède aux achats de matériel pour l'ensemble des services, ainsi que des véhicules pour les Services industriels et **eauservice**, dont il gère et entretient le parc de véhicules et d'engins. Il détient aussi un parc de véhicules à disposition des services. Il assure l'approvisionnement en matériel des réseaux électricité, eau, gaz, chauffage à distance et multimédia, et de la Commission d'achat Ville (CAV). Il préside cette dernière, pour laquelle il assure la réception et le stockage de marchandises en fonction des commandes passées par les services et effectue les livraisons.

Commission d'achat Ville (CAV)

La CAV gère la plate-forme d'achat *LausaShop* qui est opérationnelle depuis janvier 2011. Celle-ci est utilisée par l'ensemble des services de la Ville et les garderies subventionnées du Réseau-L. La sous-commission a pu constater que les difficultés et adaptations nécessaires relevées lors de leur précédente visite ont été résolues. En effet, la plate-forme d'achat *LausaShop* a connu en 2012 différentes améliorations par ses gestionnaires et à la suite également de demandes des utilisateurs. La procédure de commande reste simple à appliquer et comporte des validations à différents niveaux, ce qui évite erreurs de commande ou achats « compulsifs ». Les services de la Ville reconnaissent les avantages de ce mode de faire qui leur permet d'éviter de devoir faire des stocks et d'utiliser des espaces pour cela ainsi que les relations avec les fournisseurs et la gestion des dates de livraisons. Au début de la mise en place de cette plateforme d'achat, les services avaient tendance à commander une grande variété de produits. La CAV, en s'appuyant sur un groupe de travail, a réussi à en réduire la gamme en tendant à une standardisation, ce qui facilite les appels d'offres aux fournisseurs et permet de réduire les coûts. Un groupe de travail a été mis en place pour l'achat de véhicules pour l'ensemble des directions de la Ville. La CAV a aussi pour projet de développer un secteur d'achat lié à l'alimentation, notamment pour les garderies.

Projet Restart

Ce projet, qui avait permis le traitement des 3500 ordinateurs PC usagés de l'administration communale par des personnes en emplois temporaires subventionnés afin de les recycler pour les donner à des institutions à vocation d'utilité publique dans des pays en voie de développement, s'est poursuivi avec des ordinateurs provenant d'autres sources et destinés à des activités socioculturelles dans des pays d'Europe de l'Est. Les commissaires soulignent la pertinence de ce programme qui permet à tous les partenaires d'en retirer un bénéfice.

Service de la révision (SR)

Question transverse : suivi des subventions octroyées par la Ville

Le service n'octroie pas de subventions à des institutions externes, mais pratique un abattement sur la facturation de ses honoraires, voire une non-facturation sur les mandats pour lesquels il officie comme organe de révision. Cet abattement, s'il est accordé, est fixé à 50 % depuis 2012, avant il pouvait être variable de 30 à 50 %.

Missions du Service de la révision

Le Service de la révision effectue le contrôle interne qui s'étend à toutes les directions et à tous les services de l'administration communale. Il porte sur l'examen de la comptabilité communale, de l'organisation quant à l'efficacité des mesures préventives de contrôle et l'application des règlements et des prescriptions en matière de contrôle de comptabilité, de paiement et d'encaissement, de tenue d'inventaire et de gestion financière.

Le Service de la révision effectue le contrôle externe des institutions privées auxquelles la Municipalité a délégué une tâche publique, fourni une aide financière ou participé financièrement, et cela à titre de mandat d'organe de révision, de mandat de contrôle d'organismes subventionnés, ou encore de missions d'audit spéciales. Il contrôle aussi le coût de construction pour des bâtiments érigés sur un droit de superficie et surveille l'indexation des redevances.

Les commissaires ont demandé au Service de la révision de mieux préciser quelles étaient ses différentes missions lorsqu'un « service de tutelle » (par exemple le service x de la direction y) octroie une subvention à un organisme (par exemple à une fondation).

A ce sujet, il y a deux types principaux d'audit. Dans le premier, le Service de la révision procède auprès du service de tutelle à un contrôle des procédures mises en place par celui-ci pour déterminer l'octroi de la subvention. Cela concerne essentiellement l'appréciation de l'organisation et du système de contrôle interne, l'analyse des documents et informations à disposition permettant la prise de décision quant au bien-fondé et au montant de la subvention, l'examen des paiements et de mesures de surveillance des résultats réalisés par l'organisme en lien avec les objectifs fixés.

Dans le second, le Service de la révision intervient directement auprès de l'organisme subventionné dans le but de procéder à des vérifications permettant de s'assurer que celui-ci a utilisé la subvention conformément aux objectifs pour lesquels elle a été octroyée. Pour certains organismes subventionnés, le Service de la révision officie également en qualité d'organe de révision, à savoir qu'il est mandaté pour délivrer une attestation sur la légalité et la régularité des comptes.

Le SR assume ses missions en toute indépendance, mais constate aussi que cette notion n'est pas formalisée officiellement via un règlement qui définit ce qu'est l'« indépendance », contrairement au Canton qui a édicté un règlement dans ce sens, qui stipule que « par autonomie et indépendance, on entend l'absence de lien hiérarchique avec l'exécutif et le législatif ainsi que la capacité pour le Contrôle cantonal des finances d'agir sans directive ni contrainte concernant l'élaboration, la programmation ou la conduite des contrôles face au législatif, à l'exécutif ou à l'unité concernée »³⁰. Le débat reste ouvert si cette autonomie absolue est souhaitable dans le cadre de la Ville de Lausanne ou si une base réglementaire différente devrait être mise en place.

- **22^e observation :** *La Municipalité est invitée à prévoir la mise en place d'une base réglementaire pour définir les prérogatives du Service de la révision.*

³⁰ Règlement sur le Contrôle cantonal des finances (RCCF).

Service financier (SF)

Question transverse : suivi des subventions octroyées par la Ville

Pas de subventions octroyées par ce service.

Missions du Service financier

Les principales tâches du Service financier sont la préparation du projet du budget, le bouclage des comptes et préavis relatifs, le suivi du plan des investissements, la gestion du plan comptable, du logiciel informatique, la supervision de la comptabilité de la Ville ainsi que de quelques fonds et fondations.

Notation financière de la Ville

Le Service financier prépare les documents pour la notation financière de la Ville, ceux-ci comportent notamment les échéanciers de la dette et diverses évaluations de la population et du chômage. Cette notation amène une plus-value et représente un avantage pour les opérations d'emprunts. La Ville procède par appels d'offres ou par emprunts obligataires, qui permettent aux prêteurs d'acheter des obligations de la Ville.

Impôts des frontaliers

Des contrôles supplémentaires ont été effectués par le Service financier qui a transmis un questionnaire aux entreprises lausannoises employant des frontaliers en leur demandant d'en faire la liste nominale et de préciser le montant de leurs salaires. Ces données ont permis, selon les accords franco-suisses, à la Confédération d'envoyer une facture au gouvernement français avec les montants à ristourner à la Confédération, qui elle les répartit ensuite aux trois niveaux : Confédération, Canton et Ville.

Résidences secondaires

Selon un arrêt du Tribunal fédéral on ne peut pas forcer quelqu'un à prendre tel domicile fiscal plutôt qu'un autre. Le Service financier estime qu'on peut raisonnablement demander à quelqu'un de plus de 30 ans qui réside à Lausanne la plupart de son temps depuis trois ans, d'élire son domicile fiscal à Lausanne. Le Service financier envoie des questionnaires aux personnes susceptibles de remplir ces critères, et après une première analyse des retours, il les envoie au Canton qui a la compétence de prendre la décision relative au lieu d'imposition.

Actes de défaut de biens

La loi relative aux actes de défaut de biens a changé en 1997. Alors qu'ils étaient imprescriptibles, ils sont, à partir de cette date, soumis à un délai de prescription de vingt ans, et tous les actes établis avant l'année 1997 sont considérés comme s'ils avaient été émis le 1^{er} janvier 1997. Pour les impôts, la perte s'élève à 20 millions et concerne 52'000 personnes qui sont au bénéfice d'un acte de défaut de biens. Maintenant que tout est numérisé, c'est plus simple de lancer une démarche de rappel qui bloquera, pour les plus anciens actes, l'entrée en vigueur de la prescription en 2017. Le Service financier s'est attelé à cette tâche.

Entretien avec la directrice des Finances et du patrimoine vert

Organisation

La directrice des Finances et du patrimoine vert a ouvert un poste de secrétaire général, sans augmenter les EPT mais en le compensant par des diminutions effectives de pourcentage dans les quatre services.

Le poste de RH a été regroupé pour les trois services : Achat et logistique Ville, Révision, et Financier. Seul le Service des parcs et domaines a gardé sa propre RH.

Direction des services industriels (SiL)

Préambule

Les Services industriels (SiL) ont vécu en 2012 un changement organisationnel. Deux services disparaissent de l'organigramme, remplacés par un nouveau service et un Secrétariat général.

D'une part, le nouveau Service finances, administration et développement (FASiL) réunit maintenant les fonctions transverses de support (finances, qualité, ressources humaines, affaires juridiques, informatique) qui se trouvaient auparavant réparties entre l'ancien Service de la comptabilité et des finances (COSI) et l'ancien Service du développement stratégique (SDS).

D'autre part, un Secrétariat général a été créé, qui reprend pour l'essentiel deux attributions de l'ancien SDS : la coordination des SiL avec les acteurs institutionnels, et les études et analyses en matière énergétique (le « portail énergie »).

Cette réorganisation n'a pas eu d'impact marqué sur le nombre de collaborateurs. Au 31 décembre 2012, 8 EPT sont alloués au Secrétariat général et 73,65 au FASiL, soit un total de 81,65 EPT. Tandis qu'au 31 décembre 2011, 52,85 EPT étaient alloués au SDS et 31,80 à COSI, soit un total de 84,65 EPT.

Les SiL évoluent dans un environnement de marché de plus en plus concurrentiel, qui nécessite une adaptation régulière des prestations (les « offres » commerciales). Cette particularité au sein de l'administration communale doit être soulignée. Corollaire d'une concurrence toujours plus accrue, les marges bénéficiaires des SiL se réduisent régulièrement, et les attentes d'adaptabilité augmentent auprès des collaborateurs (particulièrement les collaborateurs les plus âgés, donc les moins familiers avec un environnement de marché). Pour prendre un exemple de cette rapide évolution, rappelons que jusqu'en 2007, les SiL étaient légalement en situation de monopole sur le marché lausannois de l'électricité.

Pour la deuxième année d'affilée, la sous-commission a décidé d'approfondir l'examen de la gestion d'un certain nombre de services. Cette année, ce sont le Service de l'électricité (SEL) et le Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD) qui ont fait l'objet d'une visite plus poussée.

Thème transverse

Dans les comptes 2012 de la Ville, aucun montant ne figure, pour la Direction des SiL, sous le poste 365 « Subventions à des institutions ». Au fil des entretiens de la sous-commission, deux catégories de dépenses ont été identifiées, qui pourraient, dans une certaine mesure, s'assimiler à des subventions.

D'une part, une série de prestations gratuites sont fournies par les SiL à des organisateurs de manifestations, pour la grande majorité sportives ou culturelles. Ces prestations sont essentiellement fournies par le Service de l'électricité (SEL) sous la forme de pose de tableaux électriques/branchements ou d'éclairage public. Si ces prestations ne sont pas facturées aux organisateurs, la TVA relative à ces prestations figure dans les comptes des SiL.

D'autre part, des montants sont versés par le Service commercial (SiLCOM) essentiellement à titre de sponsoring. Les SiL obtiennent une visibilité qui agit comme publicité. Par exemple, le Lausanne Hockey Club affiche le logo des SiL sur la tenue de ses joueurs, en échange d'un montant versé chaque année par les SiL.

La situation est rendue plus complexe encore par la porosité entre ces deux catégories. Le Service multimédia (SIMA), qui gère lui-même la relation commerciale avec ses clients, offre également des

prestations gratuites (demande de réseau wifi par les organisateurs) mais en échange de contre-prestations qui s'assimilent au sponsoring (affichage de bandeaux Citycable par exemple).

Les éléments ci-dessus n'étant pas des subventions au sens des comptes, il se pourrait que la sous-commission réexamine ce sujet plus en détail dans un prochain rapport.

Secrétariat général (SGSiL)

Un Secrétariat général des SiL (SGSiL) a été créé en 2012. Ses principales missions sont pour l'essentiel deux attributions de l'ancien SDS : la coordination des SiL avec les acteurs institutionnels, et les études et analyses en matière énergétique (le « portail énergie »). Selon le nouveau secrétaire général, la transition s'est bien déroulée pour les collaborateurs qui ont rejoint cette nouvelle entité.

De façon quelque peu surprenante, l'architecte responsable des bâtiments fait partie du SGSiL, tandis que les concierges des bâtiments sont rattachés au responsable RH, au sein du Service finances, administration et développement.

➤ **23^e observation : La Municipalité est invitée à réfléchir à un regroupement des collaborateurs des SiL en charge des bâtiments, ainsi qu'à un rattachement hiérarchique plus cohérent.**

L'ancien chef de service du SDS, parti à la retraite en 2012, conserve quelques mandats comme expert externe, à la satisfaction de toutes les parties.

Une des tâches principales du Secrétariat général est la coordination des projets multiservices, tant entre les services et Si-REN SA qu'avec les acteurs institutionnels externes (comme le Conseil communal par exemple). Les principaux projets ayant connu une avancée en 2012 sont détaillés ci-dessous.

Photovoltaïque (Si-REN SA)

Trois installations de production photovoltaïque ont été mises en service en 2012 ; le rendement est légèrement moindre que prévu en raison des conditions météorologiques. Une étude sur le potentiel photovoltaïque des toits lausannois a été réalisée en collaboration avec la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud. Une énergie totale de 100 GWh par an est possible. L'objectif de Si-REN est de développer 30 GWh par an d'ici dix ans.

Eolien

Une éolienne du projet EolJorat Sud (Si-REN SA) est en discussion avec la conservation des monuments du Canton car située dans l'environnement de l'abbaye de Montheron. Le projet EolJoux couvrant un site qui figure à l'Inventaire fédéral des paysages, des discussions sont en cours avec Pro Natura. Pour le reste, les deux projets ci-dessus ont été intégrés en mai 2012 dans la planification cantonale ; ils sont donc « validés » par le Canton. En 2012, Si-REN a également acquis une participation de 51 % dans la société Montéole SAS qui a repris le parc éolien français Monts Bergerons I, mis en service en décembre 2008 et doté de cinq éoliennes REPower de 2 MW.

Géothermie

La première étape de travaux de forage du projet Sirius s'est déroulée en 2012 en vue d'alimenter avec des pompes à chaleur quatre immeubles en construction à l'avenue de Morges. Une première sonde de test a été posée à 496 mètres. Un surcoût est prévu pour ce projet, notamment du fait que le sous-sol ne correspond pas aux attentes. L'installation de quatre piles à combustible dans les chaufferies de ces immeubles complète le projet.

Compteurs intelligents

Les quartiers de Praz-Séchaud et des Boveresses ont été équipés de plus de 800 compteurs intelligents. Une action de sensibilisation a été menée par le Service commercial sur un immeuble de 50 ménages. Le taux de retour est considéré satisfaisant pour un public de locataires moyennement concerné. Une réflexion est en cours pour développer un programme plus ambitieux, mais le besoin en ressources humaines pour accompagner un tel projet sera déterminant.

Service finances, administration et développement (FASiL)

Le nouveau Service finances, administration et développement (FASiL), créé en 2012, réunit maintenant les fonctions transverses de support (finances, qualité, ressources humaines, affaires juridiques, informatique) qui se trouvaient auparavant réparties entre l'ancien Service de la comptabilité et des finances (COSI) et l'ancien Service du développement stratégique (SDS). Selon le nouveau chef de service, la transition s'est bien déroulée pour les collaborateurs qui ont rejoint cette nouvelle entité.

Une enquête de satisfaction auprès des collaborateurs des SiL a été menée au sein de chaque service (le Service multimédia avait réalisé son enquête une année plus tôt, après le départ de la précédente cheffe du service). La démarche a été coordonnée par le responsable RH des SiL. Il s'agit d'une initiative unique au sein de l'administration lausannoise. Les objets sur lesquels la direction des SiL n'a pas pris (le salaire par exemple) n'ont pas fait l'objet de questions.

Les résultats plutôt mitigés, particulièrement pour deux services, sont considérés comme habituels pour une première enquête, qui permet à tout un chacun de déverser son « trop-plein ». Tenus sous le couvert de l'anonymat, des propos acerbes ont marqué certains cadres.

Un plan d'action a été mis en place, qui inclut des mesures propres à chaque service, et des mesures transverses. Parmi celles-ci, une formation est en train d'être suivie par tous les cadres des SiL afin de mieux les préparer à jouer leur rôle. Un suivi de ces actions sera mené, et une nouvelle enquête devrait être conduite en 2015.

Si elle salue la démarche, la sous-commission s'étonne de la grille d'analyse des résultats utilisée par la société externe en charge du mandat. L'indicateur synthétique de satisfaction des services étant uniquement basé sur les collaborateurs « extrêmement satisfaits », on peut se demander pourquoi les collaborateurs « satisfaits » ne sont pas inclus dans cet indicateur. La question ayant été posée, il a été répondu que cette méthode permet la comparaison avec d'autres entreprises de la même branche d'activité, où la même approche a été utilisée.

Service commercial (SiLCOM)

Sur le marché de l'électricité, la perte des clients éligibles se poursuit (17,2 GWh « perdus ») mais de façon moins prononcée qu'en 2011 (62,4 GWh « perdus »). Rappelons que les clients éligibles sont les clients consommant plus de 100'000 kWh par an par site de consommation, libres depuis 2009 de s'approvisionner auprès du fournisseur de leur choix.

Les SiL sont toujours dans l'attente de la décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) quant au coût qui doit être payé par les SiL pour acheter l'énergie produite par Lavey (qui appartient aussi aux SiL). Il est vraisemblable que l'Elcom impose un coût de revient+bénéfice régulé plutôt qu'un coût de marché, ce qui priverait Lavey (et donc les SiL) d'un montant important chaque année.

Vu le prix extrêmement bas de l'électricité sur le marché européen, de plus en plus de clients concernés demandent à actionner leur éligibilité. En partenariat avec Romande Energie Commerce, les SiL ont « fidélisé » en 2012 plusieurs clients pour une consommation totale de 18,7 GWh, et pour plus de 13 GWh avec leur propre offre marché SiLAverage.

Sur le marché du gaz, les principaux acteurs suisses (branche gazière et industries consommatrices) ont signé en 2012 un accord marquant une ouverture partielle du marché. Les très gros consommateurs

peuvent bénéficier d'un tarif « marché » européen. Un seul client des SiL est concerné et il est resté client des SiL.

En ce qui concerne la communication, le logo des SiL a été décliné en 2012 en quatre marques : SiL Électricité, SiL Gaz, SiL Chaleur et SiL Citycable (télé-réseau lausannois). Ceci permettra d'affirmer l'identité de ces marques tout en les rattachant aux SiL. Une campagne d'affichage a été organisée, et le magazine *SNergies*, à destination des grands clients, a été revu et diffusé plus largement.

Les deux commissaires ont eu l'opportunité de visiter le centre Contact Energies. Rénové en 2012, ce centre vise à informer les particuliers sur les énergies renouvelables et les aides disponibles. Les expositions prévues devraient augmenter une fréquentation faible à l'heure actuelle.

Du point de vue des ressources humaines, il est ressorti de l'enquête de satisfaction la nécessité de délimiter plus clairement le périmètre de chacun (description de poste). Dans un service « orienté-client » par définition, et dans un marché concurrentiel, la nécessité de répondre aux exigences de plus en plus élevées des clients est parfois difficilement perçue par des collaborateurs. Cette remarque s'applique aussi au Service multimédia, qui gère également la relation aux clients dans un environnement très concurrentiel.

Service de l'électricité (SEL)

L'électricité distribuée en 2012 est en très légère hausse (+0,2 %) pour atteindre 1401 GWh. Sur cette part, 34,3 % est produite par les SiL.

Des inquiétudes sont exprimées quant à l'impact des restrictions budgétaires et du plafond d'endettement sur les investissements nécessaires pour maintenir les réseaux des SiL en bon état. Ainsi en est-il du préavis 2005/84 visant au renouvellement des infrastructures électriques des années 1960-1970³¹: le montant actuellement versé par année est inférieur au montant voté, et la somme totale a été étalée sur 12 ans au lieu des 10 ans votés. La sous-commission regrette de ne pas disposer d'indicateurs aussi objectifs que possible permettant de mieux déterminer l'état des réseaux, et de les situer en comparaison avec d'autres collectivités publiques. En l'état, la notion de qualité du réseau apparaît trop subjective.

➤ **24^e observation :** *La Municipalité est invitée à mettre en place un indicateur fiable qui permette de suivre l'évolution de l'état des réseaux des SiL au fil des ans.*

La charge des projets liés aux axes forts (tram, bus à haut niveau de service) suscite également quelques inquiétudes. Les ressources sont aujourd'hui suffisantes mais qu'en sera-t-il quand ces projets démarreront sur le terrain ? L'opportunité de créer un plan directeur multi-fluides, sur un horizon de 20 ans, est à nouveau abordée. La Municipalité, dans sa réponse à une observation de la Commission permanente de gestion, l'année passée, avait écarté la possibilité de proposer des crédits globaux couvrant plusieurs législatures.³²

La rénovation du poste Expo (Vidy) est terminée. Les nouvelles installations prenant bien moins de place que les anciennes, il est envisagé d'aménager un petit musée de l'électricité dans l'espace libéré, éventuellement en collaboration avec le Musée romain voisin. Les deux commissaires ont eu l'opportunité de visiter le poste de transformation du Galicien à Malley, pour lequel un préavis de révision approfondie a été accepté par le Conseil communal en 2012.³³

En grande majorité, le réseau électrique actuel n'est utilisé par les clients que de manière monodirectionnelle. Il s'agit de s'assurer qu'un accroissement de clients qui produiraient du courant et

³¹ Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique du Service de l'électricité de Lausanne (SEL). Planification des investissements. Préavis d'intention.

³² *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2011, 20^e observation, p. 55 et 139.*

³³ Préavis N° 2012/2 : Rénovation du poste de couplage et de transformation 125/50 kV de Galicien.

le réinjecteraient dans le réseau soit maîtrisable. Une étude est donc en cours pour déterminer l'ampleur des travaux qui seraient nécessaires pour la mise à niveau vers un réseau bidirectionnel.

La question des chemins privés a été soulevée devant les commissaires. Hors chemins reconnus d'utilité publique, il en existe environ 300 à Lausanne, bordés chacun par plusieurs propriétaires. Il s'agit pour les SiL de mettre à jour le matériel et les contrats de maintenance existants pour ces chemins, certains datant passablement. La difficulté réside dans la nécessité de traiter chaque chemin au cas par cas, travail de longue haleine. De plus, au vu de la multiplicité des intervenants, les SiL tentent d'obtenir un répondant unique par chemin. Le travail se fera donc progressivement, au gré des opportunités liées à d'autres travaux, dans un horizon de cinq ans.

Le Plan Lumière a été validé par la Municipalité et quatre avant-projets concrets ont été définis. Le premier devrait être l'éclairage devant la fontaine du Musée Olympique.

Le nouveau Règlement du Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) est entré en vigueur en 2012. Le poste de responsable du centre Contact Energies, créé en 2012, est financé par ce fonds. Les aides relatives aux scooters électriques et aux bilans énergétiques (audit des bâtiments) ne suscitent pas beaucoup de demandes, alors que les montants pour les vélos électriques rencontrent plus de besoins.

Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)

La difficulté à trouver des profils compétents pour répondre à la demande du marché et remplacer les collaborateurs démissionnaires est toujours d'actualité. Ceci d'autant plus que les salaires sont plus élevés chez d'autres acteurs du marché, et que la Ville ne peut pas s'adapter. Cela semble particulièrement être le cas pour les 30-40 ans. Dans sa réponse à une observation de la Commission permanente de gestion, en 2010, la Municipalité expliquait qu'il existe la possibilité d'octroyer un supplément salarial exceptionnel pour retenir ou acquérir des compétences rares.³⁴ Cette possibilité a été mise en œuvre deux fois dans le service pour garder des collaborateurs.

Chauffage à distance (CAD)

L'extension du réseau de chauffage à distance s'est poursuivie, tant au niveau des conduites posées que de la quantité d'énergie vendue (corrigée en fonction des températures moyennes). Au sud de la gare, la pose des conduites du réseau CADSUD suit son cours, et des raccordements sont déjà réalisés. Une nouvelle chaudière à gaz a été installée en 2012 pour remplacer l'un des trois groupes chaleur-force CAD de l'Elysée. Une deuxième suivra et les deux serviront d'appoint pour le CAD, quand la jonction avec CADSUD sera réalisée (2017-2018).

La taxe au sac ayant été introduite au 1^{er} janvier 2013, la quantité d'énergie fournie par TRIDEL³⁵ en 2012 n'a pas été impactée (TRIDEL fournit 60 %, le reste provenant des chaudières à gaz). Une étude est en cours en collaboration avec TRIDEL : le stockage de déchets estivaux pour les brûler en hiver.

Le préavis relatif ayant été accepté par le Conseil communal en 2012³⁶, une chaufferie de pointe sera construite dans le quartier des Bossons, qui sera raccordée au CAD en 2013.

L'extension du CAD avec les communes de Prilly et Renens se poursuit via la SA CADOUEST.

En février 2012, en raison du grand froid, le fournisseur Gaz Naturel n'est plus arrivé à fournir les SiL en gaz nécessaire pour alimenter le CAD. Pour la première fois depuis trente ans, les installations bicom bustibles des SiL ont été mises en œuvre : l'énergie thermique produite à partir du mazout. Test réussi pour cet approvisionnement dit interruptible.

³⁴ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2010, 29^e observation, p. 61 et 154.*

³⁵ Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne.

³⁶ Préavis N° 2012/44 : Construction d'une chaufferie au chemin des Bossons pour le développement du réseau de chauffage à distance.

La nouvelle chaufferie CADSTEP a été mise en production en décembre 2012. Elle permet de produire de l'énergie de pointe sur le réseau du sud-ouest. Les deux commissaires ont eu l'opportunité de visiter la nouvelle chaufferie.

Gaz

En ce qui concerne le gaz, on constate une stabilité du nombre de compteurs et de l'énergie délivrée. Ceci est dû à l'arrivée du CAD dans un quartier, ainsi qu'au manque d'attrait de la cuisson au gaz naturel.

Un nouveau responsable du réseau de gaz a été nommé. Ce dernier a présenté à la sous-commission la problématique des fuites du réseau. En sus des quatre secteurs géographiques, un secteur « fuites » a été créé. Au vu d'une situation jugée préoccupante, des crédits supplémentaires ont été débloqués. 252 fuites ont été réparées en 2012 et il en restait 140. L'importation des données de fuite dans un logiciel de cartographie accessible à tous les collaborateurs permet maintenant de partager ces informations.

Le contrôle des branchements privés (branchements chez les clients, alors que le contrôle des fuites se fait sur le réseau) progresse plus lentement que prévu. D'une part, tous les branchements ne sont pas géoréférencés (plans inexistantes). D'autre part, le client doit être présent et peut choisir son prestataire, ce qui rend l'opération plus complexe à planifier.

Suite à une convention signée en 2012, les SiL reprennent l'exploitation du réseau de gaz de la commune de Rolle.

Service multimédia (SIMA)

En 2012, la marque Citycable des SiL, gérée par le SIMA, a augmenté son chiffre d'affaires de 4,6 %. Il s'agit d'une bonne performance dans un marché très concurrentiel. C'est l'offre « triple play » (télévision+téléphonie fixe+internet) qui permet de réaliser cette performance, car les clients qui sont déjà abonnés au télé-réseau des SiL peuvent obtenir le téléphone et internet en plus, à un tarif de groupe attractif.

Le principal concurrent est Swisscom, qui dispose de moyens financiers énormes, d'une couverture nationale et d'une offre incluant la téléphonie mobile. D'autres concurrents semblent avoir recours à des moyens illégaux pour « faire signer » de nouveaux clients, en créant une confusion avec les vrais employés des SiL. Informés, ces derniers ont clarifié la situation en rencontrant les clients. Plus largement, une information diffusée à ce propos par les SiL a été reprise par différents médias (*24 heures*, Radio Télévision Suisse) en février 2013.

Citycable continue de valoriser son service de proximité, notamment au moyen de campagnes de communication centrées sur cinq publics cibles désormais identifiés (familles, jeunes...). Un réseau de partenaires hifi/informatiques locaux est également en train d'être monté. Ces partenaires sont recommandés par Citycable pour des travaux de réparation/installation chez les particuliers.

La télévision interactive (enregistrement, pause, films à la demande) devenant un standard du marché, Citycable travaille sur son offre, qui devrait être lancée d'ici la fin 2013.

Suite à l'acceptation du préavis en 2012 par le Conseil communal³⁷, le projet Fibre Optique (FO) a démarré. Au cours des cinq prochaines années, tous les immeubles lausannois seront raccordés au réseau de fibre optique. Les appartements seront raccordés en fonction de la demande, dans les dix prochaines années. Rappelons que le réseau sera propriété à 50 % des SiL (via la SA Lausanne Fibre Optique LFO) et de Swisscom, qui seront en concurrence pour la fourniture de contenus.

³⁷ Rapport-préavis N° 2012/27 : Déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal par la création d'une société anonyme. Demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

La communication entre les deux logiciels *SAP*³⁸ (utilisé par les SiL) et *SMILE* (utilisé par Citycable) reste problématique.

Si-REN SA

Si-REN SA est une société à 100 % en mains de la Ville, créée en décembre 2009. Elle a pour objectif principal de développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables, notamment en levant les fonds nécessaires sur le marché bancaire. Suite à un amendement au préavis de 2009³⁹, Si-REN SA est soumise au contrôle de la Commission permanente de gestion.

C'est maintenant le directeur adjoint qui assure la direction ad interim de la société, suite au départ en 2011 du directeur, et à l'intérim en 2012 du chef du Service finances, administration et développement. Comme les projets actuellement en cours de déploiement sont des projets photovoltaïques, et que le directeur adjoint est un spécialiste du domaine, il n'apparaît pas nécessaire pour l'instant de repourvoir le poste de directeur.

Trois installations de production photovoltaïque ont été mises en service en 2012 ; le rendement est légèrement moindre que prévu en raison des conditions météorologiques. Une étude sur le potentiel photovoltaïque des toits lausannois a été réalisée en collaboration avec la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud. Une énergie totale de 100 GWh par an est possible. L'objectif de Si-REN est de développer 30 GWh par an d'ici dix ans.

Les autres projets financés ou réalisés par Si-REN sont le projet EolJorat Sud (voir plus haut sous le SGSiL), le projet de géothermie profonde AGEPP⁴⁰ et le projet de biométhanisation agricole à Palézieux.

Deux prototypes de la Toyota Prius 3 hybrides plug in estampillés « Si-REN » et « SiL » sont utilisés respectivement par Si-REN et par SiLCOM. Ces véhicules sont testés grâce à un accord avec Énergies Strasbourg SA pour une période de trois ans.

- **25^e observation :** *La Municipalité est invitée à distinguer clairement, dans son rapport de gestion, les activités des sociétés en mains de la Ville Si-REN SA et LFO SA, et notamment les apports financiers et en ressources de ces deux sociétés aux projets réalisés durant l'année écoulée.*

Remerciements

Les commissaires remercient le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs des SiL rencontrés, qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

³⁸ *Systems, applications, and products for data processing.*

³⁹ Rapport-préavis N° 2009/27 : Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Béboux, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin.

⁴⁰ Alpine Geothermal Power Production.

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2012 à fin juin 2013 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2012- 2013	Nombres en 2011- 2012	Nombres en 2010- 2011
Séances plénières simples du Conseil communal	5	3	5
Séances plénières doubles du Conseil communal	17	16	16
Démissions de membres du Conseil	7	7	2
Motions déposées	16	18	22
Postulats déposés	21	31	31
Projets de règlement	2	1	0
Interpellations ordinaires	40	35	28
Interpellations urgentes	15	20	17
Pétitions	11	11	7
Préavis	35	41	57
Rapports-préavis	23	14	16
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R103	R106	R148
Questions écrites transmises à la Municipalité	17	19	4
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	123	107	89
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	75	85	120
Séances de la Commission de gestion	9	11	10
Séances de la Commission des finances	10	14	12
Séances de la Commission des pétitions	6	3	5
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	9	12	13
Séances de la Commission de politique régionale	7	5	5
Séances du Bureau du Conseil	17	17	20
Invitations reçues	145	143	110
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	14	20	14
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	42	38	36
Nombre d'objets traités (préavis, rapports-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	162	171	200

Il est à noter que le nombre de commissions nommées durant l'année 2012-2013 (75) est inférieur à 2011-2012 (85) et à 2010-2011 (120). Les raisons sont multiples. Le nombre d'initiatives déposées a diminué. Quand il a pu, le Bureau a regroupé dans la même commission les objets ayant une thématique commune. La Municipalité a présenté moins de préavis et rapport-préavis. Quand elle l'a pu, la Municipalité a regroupé dans un même rapport-préavis les réponses à plusieurs initiatives ayant la même thématique.

Cette année de législature, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des votations fédérales du 23.09.2012 ; lors des votations fédérales et cantonales du 25.11.2012 ; lors des votations fédérales du 03.03.2013 ; lors des votations fédérales et cantonales du 09.06.2013. Lors de la dernière journée de votations de l'année parlementaire précédente, un nouvel outil informatique de dépouillement des votes, développé par le Service d'organisation et d'informatique (SOI), avait été

utilisé. Cette application a donné entière satisfaction lors des quatre scrutins organisés durant le deuxième semestre 2012 et le premier semestre 2013.

Lors de l'année présidentielle 2011-2012, le Bureau avait émis l'idée de fermer des bureaux de quartier. La Municipalité a conduit une réflexion et a décidé de fermer les 8 bureaux suivants : Boisy, Eglantine, Mon-Repos, Montoie, Ouchy, Pontaise, Prélaz et Sallaz-Vennes. Les 6 suivants demeurent ouverts : Beaulieu, Chailly, Cour, Gare, Hôtel de Ville et Vers-chez-les-Blanc. Une information a été envoyée à tous les conseillers le 30 août. Un courrier signé de la présidente du Bureau électoral général, a été envoyé aux 14 présidents des bureaux de vote. Un communiqué de presse a été fait le 31 août 2012. Une information a été envoyée à tous les citoyens concernés. La mesure est effective depuis le 1^{er} janvier 2013.

Une séance d'information sur l'utilisation de l'outil de recherche des Archives de la Ville de Lausanne a été organisée le 29 janvier 2013. Cette séance a été préparée avec la collaboration du service des Archives, sous la supervision de son chef de service. Le Bureau le remercie pour sa disponibilité et celle de ses collaborateurs.

Le Bureau a organisé une nouvelle visite d'un parlement. L'année précédente, le Bureau était allé rencontrer ses homologues de la Ville de Berne. L'expérience avait été enrichissante pour tous les participants. Dès lors, cette année, c'est à Genève que les membres du Bureau de Lausanne se sont rendus. Une fois encore, les échanges ont été nourris et très intéressants.

Lors de la séance du Conseil du 05.02.2013, suite à l'adoption des conclusions 13 et 14 nouvelles du rapport-préavis 2012/22 sur la mendicité, des membres du Conseil ont fait remarquer que ces conclusions nouvelles pourraient contrevenir à l'article 82 du règlement du Conseil. Un amendement à un préavis municipal ne peut être fait que dans la mesure des compétences du Conseil. Comme les points 13 et 14 relevaient de la gestion de la Municipalité, l'amendement ne peut pas être contraignant et a été considéré comme un vœu. Les autres points adoptés dans le préavis ont été déclarés valides.

A la suite du traitement du rapport-préavis 2012/22 et des questions posées à la préfète, celle-ci a soulevé une autre question ayant trait au statut des motions. Cette question touche à la limite des compétences des membres du Conseil communal en matière de sujets d'initiatives. Le problème posé par la préfète est de savoir si une motion est recevable, dès lors qu'elle relève d'un sujet autre que ceux spécifiquement énumérés dans le règlement du Conseil. Le Bureau a reçu la magistrate, accompagnée d'une juriste du Service des communes, afin de discuter des diverses interprétations possibles du règlement du Conseil et de la loi sur les communes. Le Bureau a également consulté les groupes. La révision du Règlement du Conseil communal permettra d'éclaircir certains points et de lever certaines ambiguïtés. Une séance d'information sur la nouvelle loi sur les communes – entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 – sera organisée en septembre 2013 à l'attention des membres du Conseil. Cela devrait aussi aider à la résolution du problème.

Le Bureau a été chargé de traiter un recours déposé contre une décision du Conseil. Le Bureau a demandé au Conseil une délégation de compétence pour gérer cette affaire. La délégation de compétence obtenue, l'affaire a été conduite en deux temps : une demande de levée de l'effet suspensif, puis la rédaction des déterminations du Bureau sur les arguments développés par les personnes recourant. La Cour constitutionnelle a rendu une décision positive quant à la levée de l'effet suspensif. La réponse définitive sur le recours n'a pas encore été rendue à ce jour.

Le secrétariat du Conseil communal n'a pas opéré de versement aux Archives de la Ville cette année.